

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
13 mai 2007
Montréal, Canada**

La séance est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à la première réunion du Conseil de fondation de 2007. Il va faire circuler la feuille de présence que chacun voudra bien signer. Il souhaite la bienvenue tout particulièrement aux amis et observateurs, ainsi qu'aux représentants des médias présents. Il les remercie de leur intérêt pour le travail de l'AMA. Nombreux sont les habitués, mais il y a de nouveaux visages. Il demande donc à chacun de bien vouloir se présenter.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. Richard Pound, président de l'AMA; M. Valéry Genniges, représentant M. Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse et des Sports, France, et vice-président de l'AMA; M. Brian Mikkelsen, ministre de la Culture et des Sports, Danemark; le professeur Arne Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, Médecine et Recherche de l'AMA; M. Joseph Blatter, membre du CIO et président de la FIFA; Mme Rania Elwani, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Beckie Scott, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Saku Koivu, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Alexander Popov, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Joji Sakamoto, directeur de la Planification, division Sport de compétition, bureau de la Jeunesse et des Sports, représentant M. Toshiaki Endo, vice-ministre exécutif Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Sergey Gorokhov, consul exécutif, Montréal, consulat général de la Fédération russe, représentant M. Vyacheslav Fetisov, président du comité des sportifs de l'AMA et du comité d'État de la Fédération russe pour l'Éducation physique et le Sport; M. Scott Burns, directeur adjoint de l'ONDCP; Sir Craig Reedie, membre du CIO; M. Andrew Ryan, directeur de l'ASOIF; M. Makhenkesi Stofile, ministre des Sport et des Loisirs, Afrique du Sud; M. Trevor Mallard, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; M. René Bouchard, directeur général, Affaires internationales, département du Patrimoine canadien, représentant Mme Helena Guergis, secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sports), Canada; M. Toni Pascual, président du comité antidopage du CIP, représentant M. Phil Craven, président du Comité international paralympique; M. Christophe de Kepper, chef de cabinet du président du CIO, représentant M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO et membre de la commission de presse du CIO; le Dr Patrick Schamasch, directeur médical du CIO, représentant M. Rich Young, ACNO; le Dr Robin Mitchell, membre du CIO, président du CNO de Fidji; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de la commission médicale de l'ODEPA; le Dr Tamas Aján, membre du CIO; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis; M. Anders Besseberg, président de l'Union internationale de biathlon; le Dr Christophe Bergner, ministre adjoint de l'Intérieur, Allemagne; M. Laurentino Dias, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, Portugal; M. Stefan Johansson, secrétaire d'État, représentant M. Stefan Wallin, ministre de la Culture et des Sports, ministère de l'Éducation, Finlande; Mme Maud de Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe du

Conseil de l'Europe, représentant M. Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe; M. Ali Rezgui, chef de cabinet, représentant M. Yahia Guidoum, ministre de la Jeunesse et des Sports, Algérie; M. Sylvio Tang Wah Hing, ministre de la Jeunesse et des Sports, Maurice; le professeur Claudio Morresi, président du CONSUDE; M. Anthony Wood, ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, Barbade; le Dr Ramlan Abdul Aziz, directeur général, Conseil national des sports, représentant Mme Datuk Azalina Othman Said, ministre de la Jeunesse et des Sports, Malaisie; M. Kamal Al-Hadidi, président de l'Organisation jordanienne antidopage; M. Kangcheng Shi, directeur général, département Sports, Science et Éducation, représentant M. Duan Shije, ministre adjoint, administration générale du Sport d'État, Chine; M. James Cameron, administrateur général en chef, division Arts et Sports, représentant M. George Brandis, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. David Howman, directeur général, AMA; M. Rune Andersen, directeur Standards et Harmonisation, AMA; M. Jean-Pierre Moser, directeur, bureau régional européen; M. Rodney Swigelaar, directeur, bureau régional africain; M. Diego Torres Villegas, directeur, bureau régional latino-américain; M. Kazuhiro Hayashi, directeur, bureau régional Asie/Océanie; Mme Elizabeth Hunter, directrice Communication, AMA; le Dr Alain Garnier, directeur médical AMA, bureau régional européen; le Dr Olivier Rabin, directeur Science, AMA; Mme Julie Carter, directrice Education, AMA; M. Olivier Niggli, directeur Finances et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste de présence : Klaus Pöhle, Javier Odriozola, Adrian Lorde, Stanislas Frossard, Linda Beauparlant, Felix Roth, Jens Eval, Jacob Schouenborg, Jennifer Mallowney, Joanne Butler, Jean-Pierre Lefebvre, Torben Hoffeldt, Gustavo Martin Del Campo, Daniel Jacobovich, Timo Haukilahti, John Schumacher, Urs Linsi, Shin Asakawa, Mikio Hibino, Hajira Mashego, Luis Fernando Llosa, Jiri Dvorak.

2. Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA du 20 novembre 2006 à Montréal

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 20 novembre 2006 à Montréal. À défaut de corrections ou commentaires soumis à son attention avant midi le jour même, il considérera ce procès-verbal comme approuvé tel que distribué.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 20 novembre 2006 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

– 3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL veut tout d'abord parler du rapport formel qui figure dans le dossier des membres. Ce document contient plusieurs points inscrits à l'ordre du jour qu'il n'abordera pas ici. Il revient sur deux sujets dont il a fait un compte rendu.

Le TAS, avec lequel l'AMA entretient une relation professionnelle, tiendra un séminaire destiné à ses arbitres à Nairobi en juin et il y a été invité pour s'adresser à eux, sur le sujet notamment de la révision du Code.

Les membres pourront prendre connaissance d'un rapport détaillé relatif aux ligues majeures, et notamment celles des États-Unis, qui avait été demandé à l'Agence à de nombreuses reprises. Il précise qu'elles ne sont pas les seules au monde et l'AMA entretient de bonnes et saines relations avec un certain nombre d'entre elles, mais du fait de leur nature privée aux États-Unis, l'Agence a ouvert des pourparlers avec elles.

Les discussions se poursuivent et certaines sont plus fructueuses que d'autres. L'Agence a invité toutes les ligues à faire des commentaires sur le Code et sa révision, avec pour seule réponse celle de la Ligue majeure de baseball. Le baseball fait l'objet d'une enquête dirigée par le sénateur Mitchell et l'AMA attend ce rapport avant de continuer à discuter avec ce sport. Les autres ligues progressent, et il a bon espoir qu'elles se rapprochent très vite du Code.

Un rapport sur ADAMS est prévu séparément. Il demande à tous les membres de s'assurer que leurs mandats s'en servent le plus rapidement possible. Si tout le monde utilise ADAMS, et c'est un concept auquel l'AMA travaille depuis plusieurs années, nombre des difficultés qui surgissent, telles que les manquements à la confidentialité, disparaîtront. La mise en place du système est indispensable, elle est simple et peut être réalisée facilement sans frais. L'AMA a embauché sous contrat du personnel supplémentaire pour apporter de l'aide. Ainsi, tous ceux qui ont été formés bénéficieront d'un suivi et d'une assistance, ce qui garantira l'application du système.

Cette année, l'AMA a entrepris des visites présidentielles dans des pays importants : Chine, Inde, Russie et Brésil. Ce dernier accueillera les Jeux panaméricains et l'Agence en profitera pour discuter avec les responsables de l'antidopage. L'AMA s'efforce d'aider l'Inde à accélérer l'instauration de son programme antidopage et, du fait de leur importance dans le monde, elle se rend régulièrement en Russie et en Chine.

Les membres verront la liste des conférences auxquelles sont faites des présentations de l'AMA. Elle est incomplète, car le Président en a fait de nombreuses autres.

L'AMA a publié les statistiques des laboratoires pour 2006. Ce sujet suscite toujours intérêt et préoccupations, car ce ne sont pas les chiffres définitifs provenant de la gestion des résultats. Avec ces statistiques de laboratoires, l'Agence a publié celles reçues des OAD, FI et ONAD comprises. Ceci n'est pas complet et l'AMA a besoin de plus, mais il rappelle que les informations provenant des laboratoires correspondent à celles reçues de la part des Agents de contrôle du dopage (ACD). Le nom du sport sur le formulaire transmis aux laboratoires est celui qu'ils indiquent à l'AMA. Nombre de ces noms pourraient correspondre à plusieurs fédérations sportives. Le terme « football » vient de la FIFA, mais dans le monde c'est un sport joué sous d'autres formes. L'ACD décrit comme du football : le football australien, la Ligue nationale de football des États-Unis, le rugby football, le football gaélique, etc. Donc un chiffre de football dans les statistiques de laboratoires peut n'avoir aucun rapport avec la FIFA parce qu'il correspond à d'autres sports. Tant que tout le monde n'utilisera pas ADAMS, l'AMA ne pourra pas en rendre compte différemment. C'est donc une autre bonne raison d'inciter à utiliser ADAMS. Cela signifie aussi que la procédure de gestion des résultats, qui comprend la corrélation des AUT, etc. avec les résultats d'analyse anormaux, sera révélée intégralement. Il encourage donc tout le monde à continuer.

Le concept d'OADFI a été abordé la veille à la réunion du Comité exécutif, pour aider les FI, notamment les plus petites, à disposer d'un programme antidopage en partageant leurs ressources tant financières qu'humaines. Il lui a été demandé de rencontrer les représentants de l'AGFIS et de l'ASOIF dans les semaines à venir pour faire progresser ce projet.

Il a également indiqué que la corruption et la subornation devenaient un sujet de préoccupation accrue. Il lui a été demandé d'instituer un petit groupe de travail ad hoc pour étudier la question et proposer des protocoles qui y répondent à l'avenir. Il le fera et en rendra compte le moment venu au Comité exécutif.

En outre, il mentionne trois initiatives que l'administration souhaite poursuivre au cours des prochaines années, à savoir, primo, former les directeurs de laboratoires à la transmission d'éléments de preuve. C'est un sujet qui lui semble mériter de l'attention pour que l'AMA puisse envisager la formation de témoins. Une autre initiative porte sur la nomination d'un enquêteur ou d'une personne habilitée à recevoir les déclarations sous serment de ceux qui sont prêts à fournir des informations. Plusieurs exemples récents ont montré que l'Agence pouvait recevoir des déclarations et les transmettre à

l'organisation de gestion des résultats compétente. La troisième initiative a pour objet un processus d'audit des laboratoires en plus de la procédure actuelle, avec la nomination de personnes externes à l'AMA.

Il estime que ces points correspondent aux questions non présentées ailleurs dans l'ordre du jour. Cela lui a permis d'informer les membres du Conseil de fondation des décisions prises la veille par le Comité exécutif.

L'administration a reçu pour instruction du Comité exécutif de présenter en septembre un rapport officieux sur le respect du Code afin qu'il soit parfaitement informé de la situation des signataires à ce sujet. Les membres se souviendront qu'il a été demandé à l'AMA d'œuvrer dans le sens du respect et de le faciliter au cours des deux prochaines années, avant le premier rapport officiel de respect du Code dû en novembre 2008.

Le Comité exécutif a approuvé provisoirement le plan stratégique et demandé à l'administration de s'en servir pour opérer immédiatement, en soulignant bien qu'il sera réexaminé en septembre et tiendra compte des suggestions ou changements demandés par les partenaires avant cette réunion.

Le Comité exécutif a recommandé à l'unanimité l'approbation des comptes de fin d'année et approuvé le concept du budget sur cinq ans tel que présenté par le Comité Finances et Administration.

Les amendements proposés au Code ont donné lieu à des discussions approfondies. Et l'équipe de projet du Code a reçu des orientations sur la manière de procéder. Les membres en seront intégralement informés ultérieurement.

Du fait du nombre de questions que le Comité exécutif devra traiter, il a été décidé que la réunion de septembre durerait deux jours.

Le document technique sur l'EPO a été approuvé. Une réflexion sur les laboratoires a été remise au Comité exécutif la veille et transmise au comité Santé, Médecine et Recherche pour une étude plus approfondie et des recommandations.

Enfin, une discussion a porté sur les frais d'examen du respect du Code à facturer aux FI non membres du Mouvement olympique ou de l'AGFIS. Il lui a été demandé, en collaboration avec le président du comité Finances et Administration, de fixer le montant des honoraires à facturer à ces fédérations entre 5 000 dollars américains maximum et 2 000 dollars minimum pour l'examen de la mise en place initiale et entre 500 et 2 000 dollars maximum de redevance annuelle.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions à propos du rapport du directeur général.

DÉCISIONS

Il est pris note du rapport du directeur général
et de son compte rendu de la réunion du
Comité exécutif.

4. Fonctionnement / Administration

4.1 Protocole d'accord avec Interpol

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que l'AMA collabore étroitement avec Interpol depuis 2006. Les juristes de l'AMA et d'Interpol ont proposé un protocole d'accord qui sera examiné et signé ultérieurement par l'AMA. Pour les personnes intéressées, il tient une copie de ce document qu'il ne veut pas distribuer car il est encore incomplet. Il informe les membres de ce qui se passera ensuite et de l'orientation que prendra l'Agence du fait

de cette entente. Une fois le document terminé, sa signature sera approuvée à l'occasion de l'assemblée générale d'Interpol début novembre 2007. L'AMA profitera de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid en novembre pour le signer. Elle a invité le secrétaire général d'Interpol à participer à l'une des sessions de la Conférence, à l'issue de laquelle interviendra la signature formelle de ce document. Il souligne qu'Interpol ne peut aider l'AMA dans la lutte contre le dopage dans le sport qu'avec l'appui de ses propres membres. La composition d'Interpol est semblable à celle de l'AMA, et elle ne peut agir au niveau national et avec les gouvernements que si ceux-ci disposent des lois appropriées en vigueur. De par la Convention de l'UNESCO, les pays ont l'obligation de soutenir la lutte contre le dopage dans le sport par un appareil juridique en vigueur contre le trafic et la distribution des substances interdites. Il est donc important que les pays examinent leurs lois pour s'assurer qu'existe une législation sur le trafic et la distribution des substances interdites, et il insiste sur les stéroïdes, l'hormone de croissance, etc. Si tel est le cas, les sanctions, doivent aussi être suffisamment sévères pour garantir l'application de la loi. Les agences responsables de l'application de la loi ont des priorités. En cas de pénalités trop peu sévères, elles ne se préoccupent pas de poursuivre. Tout le monde se souvient qu'à l'issue de l'enquête fédérale dans l'affaire BALCO, les premiers responsables ont été condamnés à des peines de prison légères. Depuis, les États-Unis ont révisé cela et les peines ont été portées à un niveau significativement plus élevé, provoquant davantage de contrôles et d'enquêtes. Il en va de même pour Interpol. La poursuite des relations avec Interpol et la rencontre avec ses représentants à Madrid sont prometteuses.

M. RICCI BITTI s'interroge sur l'objet du protocole d'accord.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que celui-ci a pour but d'établir une relation qui permette à Interpol de partager avec l'Agence les informations obtenues par ses enquêtes, afin de les distribuer aux OAD et ainsi accélérer le processus de sanction, les informations en question traitant les personnes du milieu sportif par le sport.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le protocole d'entente avec Interpol.

4.2 Indicateurs de performance opérationnels – 2006 et 2007

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que les indicateurs de performance portent sur 2006 et complètent le rapport sur les activités de l'AMA en 2006. Il rappelle que l'AMA prépare un plan de fonctionnement en début d'année pour celle qui suit. Ceci permet de collaborer directement avec le comité Finances et Administration à la préparation du budget et à une planification administrative soignée, pour s'assurer que l'AMA s'engage dans les activités correspondant aux tendances constatées dans la lutte contre le dopage dans le sport ou pour en lancer de nouvelles, telles que le développement de programmes antidopage, les enquêtes, idées, et le projet des paramètres biologiques. Des prévisions sont donc préparées pour l'année suivante. Puis elle étudie comment ces activités peuvent être suivies en terme de performance et si l'AMA les a réalisées. L'intégralité de l'année 2006 est présentée ici. Le tableau est complet et détaillé. Il répondra volontiers aux questions à ce sujet.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les indicateurs de performance opérationnels 2006 et 2007.

4.3 Amendements/ changements du plan stratégique

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que le plan stratégique est un document institué en 2001. L'AMA l'a révisé à deux reprises depuis. L'administration l'a étudié lorsqu'elle a revu les idées pour 2008 d'un point de vue opérationnel. Ce plan a donc été rédigé et

institué en 2004, et depuis, une évolution assez significative de l'action de l'AMA a été constatée. L'administration a considéré qu'il serait irresponsable et peut-être même négligent si elle n'actualisait pas son plan stratégique. Il a donc engagé deux rédacteurs de plans stratégiques indépendants assez extérieurs au Mouvement antidopage et leur a demandé d'aider l'AMA. Plusieurs réunions ont eu lieu en interne pour étudier la progression, et l'administration a préparé le projet approuvé la veille par le Comité exécutif. La stratégie n'est pas nouvelle. Elle reprend celle en vigueur depuis quelque temps, mais elle a été affinée et approfondie.

Le plan stratégique de 2003 se composait de cinq objectifs principaux : respect du Code, éducation, instauration de programmes efficaces, augmentation de la capacité des OAD et, pour l'AMA, l'objectif de se poser en organisation chef de file avec de bonnes pratiques. C'est ce qu'elle fait avec, dans la stratégie actuelle, un secteur particulier regroupant tous les programmes scientifiques (science, laboratoires et recherche).

Le nouveau plan stratégique répartit en huit objectifs les cinq premiers, et les membres en verront la raison : chacun d'entre eux progresse. L'examen du respect du Code constitue une part considérable du travail de l'Agence. Elle surveille au quotidien chaque cas pour lequel une sanction a été décidée. Elle doit également superviser les laboratoires, etc. Ceci entraîne une augmentation des coûts et des activités. Elle s'améliore significativement dans le domaine de l'éducation avec la nomination de sa nouvelle directrice Éducation. L'objectif n'a pas changé. Il aimerait que les laboratoires bénéficient d'une meilleure prise en charge. Ainsi, l'Agence souhaite instaurer l'idée d'une équipe d'audit responsable de vérifications aléatoires parmi les 34 laboratoires accrédités sur un période de temps déterminée. Mais le personnel ne peut s'en charger à lui tout seul. Une aide extérieure sera nécessaire. La recherche, naturellement, se poursuit, et l'AMA a rajouté le « médical » dans sa série d'objectifs du fait de l'accroissement notable de ce qui doit être accompli dans ce secteur. Il pense en particulier au Passeport de l'Athlète, sujet sur lequel les membres seront informés ultérieurement. La portée du développement de programmes s'amplifie avec l'établissement d'ORAD et, à présent, le nouveau concept d'OADFI sur le même principe. Non seulement l'AMA doit faciliter et aider la création des ORAD, mais elle doit aussi assurer la poursuite de leurs programmes. C'est donc un secteur où les responsabilités croissent. L'Agence continue de s'efforcer de se poser en organisation chef de file avec la production de modèles de bonnes pratiques. Les membres pourront constater que nombre de questions de nature technique et politique sur l'orientation de l'antidopage lui sont posées. Elle continue d'y répondre et fournira communication et information à cette fin, avec toujours plus de détails. Ceci illustre la direction prise par le plan stratégique. Il n'y a pas de changement majeur. Plutôt qu'une bifurcation, c'est une amélioration et un accroissement. Il est reconnaissant au Comité exécutif de l'avoir approuvé et il sera appliqué immédiatement.

M. JOHANSSON annonce que le gouvernement finlandais a analysé le plan stratégique et apprécie l'action de l'AMA au cours des dernières années. Il estime qu'il existe désormais un cadre clair pour l'action à l'avenir. Comme il vient d'être dit les changements ne sont pas importants. Peut-être s'agit-il plus d'une nouvelle répartition des objectifs et de leur affinage, c'est pourquoi le calcul d'une augmentation budgétaire de 5% paraît d'autant plus étonnant. Ce 5% d'augmentation est difficile à accepter. Un nouveau programme gouvernemental dans son pays place des contraintes dans tous les secteurs. Son approbation du plan stratégique est quelque peu conditionnelle. Il se demande s'il ne serait pas nécessaire d'être plus efficace et de fixer des priorités, car c'est ce qui a dû être fait au plan national dans son pays.

M. BLATTER s'exprime au nom du Mouvement olympique. Il se demande si la ratification de ce plan stratégique pour les cinq prochaines années ne pourrait pas être reportée à l'automne pour que le Mouvement olympique puisse clarifier les huit points stratégiques inclus dans le nouveau plan. Il demande s'il ne serait pas correct d'attendre l'élection d'un nouveau président pour lui permettre de démarrer avec un nouveau plan stratégique. Le Mouvement olympique préférerait que la ratification du plan intervienne en novembre 2007.

MME DE BOER-BUQUICCHIO fait écho à ce que vient de déclarer M. Johansson. Elle félicite le directeur général des efforts supplémentaires réalisés pour préciser la direction de l'AMA sur cinq ans. C'est ce qui a été demandé, et cela permet de mieux comprendre l'orientation que va prendre l'Agence à moyen terme.

Elle souhaite formuler les récentes préoccupations exprimées à propos de l'absence d'identification précise du lien entre les objectifs stratégiques et les activités envisagées pour les réaliser et notamment leurs implications financières. Comme la Finlande, la plupart des États membres du Conseil de l'Europe sont confrontés à des resserrements budgétaires. Il serait important d'observer assez tôt dans le plan stratégique les impératifs financiers pour atteindre ces objectifs. À cet égard, l'hypothèse de 5% d'augmentation n'a pas été jusqu'à présent très convaincante. Elle demande instamment au Conseil de fondation de réfléchir sérieusement s'il est préférable d'adopter le plan stratégique ou s'il ne serait pas plus sage d'inviter tous les partenaires à faire des suggestions sur ce plan et demander au directeur général d'en tenir compte, et de chiffrer ce plan stratégique, pour voir clairement la direction prise par l'AMA. Elle regrette d'intervenir ainsi car en tant que secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, elle fait toujours valoir le point de vue opposé lorsque des plans à moyen terme sont proposés. Elle doit faire face à l'attitude des gouvernements mais, connaissant la réalité, elle ne peut qu'insister sur ce point.

M. MIKKELSEN estime que le plan stratégique est ambitieux, excellent et il permettra à l'AMA de progresser. Le Comité exécutif en a discuté et les gouvernements ont jugé qu'il correspondait aux ambitions de l'AMA. Et il a été considéré qu'il devait être appliqué immédiatement. Il comprend les arguments de M. Blatter, mais l'AMA discute du plan stratégique depuis maintenant plusieurs années. Les changements sont marginaux et l'administration doit pouvoir disposer d'objectifs et d'une stratégie à respecter. Si elle ne met pas en place ce plan immédiatement, l'administration devra fonctionner durant un certain temps selon l'ancien plan. Si le but est de faire progresser l'AMA dans un monde nouveau, l'administration doit pouvoir agir conformément à un plan stratégique récent. Un compromis a été approuvé la veille. Il précise que jusqu'à la réunion de septembre, les partenaires peuvent étudier le plan stratégique et voir s'ils l'approuvent. Il estime que l'administration doit pouvoir disposer d'un plan stratégique afin de poursuivre les objectifs fixés.

M. STOFILE aimerait faire une distinction entre trois points, qui sont le plan stratégique, le budget et le programme d'action. Ce sont là trois entités différentes en termes budgétaires et de planification. Le plan stratégique est un cadre de travail très important qui définit l'orientation générale d'une organisation sur une période de temps donné. Il n'est pas établi annuellement, mais à long terme. Il estime que le plan stratégique a désormais été révisé et que l'AMA est en passe d'en appliquer un nouveau dans les cinq prochaines années. À propos du budget, il est vrai qu'il sera affecté par les composantes du plan stratégique, non pas dans sa nature globale, mais dans le programme d'actions qui en découlent. Celles-ci résultent de la réflexion des membres de l'AMA qui définissent en priorité ce qu'ils veulent faire, quand et comment. Cela a un impact direct sur le budget, mais pas nécessairement sur le cadre général du plan stratégique. Pour cette raison, il est prêt à accorder de l'assurance à l'action de l'AMA en donnant un accord de principe au plan stratégique proposé et également en apportant des conseils à l'administration et à sa branche opérationnelle sur ce qui lui est demandé. Une feuille de route est indispensable, pour ainsi dire. En terme de finalisation, il est d'accord pour dire qu'il devrait être possible d'attendre que les organisations sportives aient été correctement consultées, mais il ne croit pas, en principe, que l'adoption exclue une large consultation qui entraînera la conclusion de l'adoption du plan en novembre prochain. Ceci n'empêche pas les membres de revenir tous les ans, même après l'adoption, pour revoir les programmes et les éléments du plan stratégique sur cinq ans.

M. RICCI BITTI ne veut pas être mal compris, au moins en tant que représentant de la partie des sports. Il ne croit pas que la tâche à réaliser prête beaucoup à discussion. L'AMA travaille déjà dans le cadre du plan stratégique qui est plus ou moins le même. Il

se félicite de l'ajout du développement de programmes, car c'est la clé pour la partie des sports. Ce qui soulève des craintes quant aux priorités, c'est la réalisation de certaines actions relatives à la crédibilité. Les sports sont également inquiets du financement nécessaire aux réalisations. Les sports souhaitent un plan qui rende les programmes plus efficaces. Qu'il soit approuvé ou non ne le préoccupe pas tant, puisque le plan stratégique est le mandat qui peut être modifié et amendé autant que nécessaire. Ce qu'il veut dire, c'est que l'AMA devrait établir des priorités dans ces amendements. Il n'est pas contre le plan stratégique. Les sports souhaitent travailler avec un plan stratégique, mais il estime que les priorités et leurs implications financières sont les deux clés du problème et non pas le plan en lui-même.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL procède à une clarification générale. L'administration travaille en fonction d'un plan stratégique qui est son document de base essentiel. Tous les ans, un plan opérationnel est préparé dans les premiers mois de l'année afin que le comité Finances et Administration puisse rendre compte au Conseil de fondation en fonction des prévisions projetées pour l'année suivante et ensuite profiter de commentaires de la réunion du Conseil de fondation pour les intégrer dans le budget à sa réunion d'août. Tous les ans, le plan stratégique se présente comme une base essentielle au fonctionnement des opérations et pour le choix des priorités, qui font l'objet d'un examen annuel avant d'être soumises au comité Finances et Administration. C'est une entité très stricte, dirigée par un Écossais qui n'a pas nécessairement les poches larges, et l'administration doit répondre à des questions pointues et expliquer pourquoi certaines activités coûtent une certaine somme d'argent. Puis le comité Finances et Administration propose un projet de budget au Comité exécutif, qui l'étudie par le menu, avant de le soumettre à l'approbation du Conseil de fondation en novembre. Les activités sont donc revues, non pas en fonction du plan stratégique, mais comme il vient de le décrire. Chacun doit bien comprendre que l'administration fonctionne ainsi, et ce depuis un certain nombre d'années. Mais à présent, elle se rend compte que le plan stratégique suivi par l'AMA est ancien, et continuer de travailler sans tenir compte de la réalité des activités résultant de la mise en place du Code ne serait rien d'autre qu'une gestion négligente. C'est pourquoi le document a été proposé comme on l'a vu. Ce n'est pas le document qui accompagne les états financiers ou les comptes, c'est le plan opérationnel annuel qui est joint au budget.

M. JOHANSSON souhaite préciser son intervention. Il estime que tout le monde est pratiquement d'accord quant à la manière dont le plan stratégique doit être approuvé. Il tient seulement à souligner que certes, l'instrument est nécessaire, mais il approuve avec réserve la question du budget, car il ne veut pas qu'à l'automne, l'approbation du plan stratégique qui serait faite aujourd'hui serve de prétexte à une augmentation de 5% du budget. La question est tout à fait différente à son avis.

M. BLATTER déclare qu'après avoir écouté les remarques des autres membres du Conseil de fondation sur les finances et l'intervention de M. Stofile, il estime qu'il n'y a pas d'urgence à ratifier le plan stratégique le jour même. La demande du mouvement sportif était de poursuivre jusqu'à la fin de l'année, d'approuver le plan stratégique à la réunion du Comité exécutif de septembre et ensuite de le faire ratifier par le Conseil de fondation en novembre. Il estime que cette demande a été acceptée.

LE PRÉSIDENT explique c'est le Comité exécutif, de qui cela relève statutairement, qui a accordé son approbation provisoire au plan stratégique, et non le Conseil de fondation. Instruction a été donnée de continuer à fonctionner sur la base du plan, et au cas où des changements seraient souhaités, ils seront présentés en septembre. Il estime que tout le monde est satisfait de cette solution. Ce n'est pas l'exercice budgétaire. C'est un point différent. Personne dans la pièce ne doit se méprendre et penser que le budget, qu'il augmente ou non de 5%, est suffisant pour cette lutte. L'AMA est terriblement sous-financée, et tout le monde devrait chercher des moyens de doubler ou de tripler le budget et non se quereller sur la question de savoir si 550 000 dollars par an devraient être ajoutés par chacun des deux groupes de partenaires. Il est demandé toujours plus de l'AMA et tout ce qu'elle fait exige des fonds car elle traite d'un problème qui est

probablement le plus fondamental du sport et une question de santé publique autant que sportive. Dès lors, 23 millions de dollars par an représentent une somme extrêmement peu élevée pour ce qu'elle doit réaliser. Le plan stratégique fixe ce qu'elle doit faire et le budget, quant à lui, prescrit les activités qu'elle peut réaliser. L'AMA ne peut faire tout ce qu'elle souhaite, mais devra en faire encore moins si les ressources nécessaires ne lui sont pas allouées.

DÉCISION

Le plan stratégique est accepté tel qu'approuvé provisoirement, avec pour instruction à l'administration de l'appliquer immédiatement.

4.4 Préparation de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2007

LE PRÉSIDENT rappelle, pour les membres qui ont une bonne mémoire et des cheveux gris, qu'il s'agit de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. La première a eu lieu à Lausanne en 1999 et est à l'origine de la création de l'AMA; la seconde s'est déroulée à Copenhague en 2003 et a permis d'étudier et d'adopter le Code mondial antidopage. La prochaine Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid sera l'occasion pour l'AMA, après quatre ans d'expérience du Code, d'étudier les améliorations susceptibles de lui être apportées, ainsi qu'aux Standards correspondants, et les moyens d'être plus efficace dans la lutte contre le dopage dans le sport.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL sait que les membres sont bien au courant de la logistique de cette Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid. L'AMA a collaboré avec les autorités espagnoles pour que tout soit correctement préparé. Elle enverra les documents d'inscription la semaine suivante, six mois avant la conférence elle-même. Ceci interviendra sur le site Internet de l'AMA, afin que les membres qui peuvent y accéder s'enregistrent en ligne. L'Agence restera à la disposition de ceux qui n'y ont pas accès, et les inscriptions manuelles sont également prévues.

La principale salle de la conférence pourra accueillir 800 délégués et 400 observateurs. Il y en aura une deuxième dans laquelle 900 autres observateurs pourront prendre place. Il est important pour l'AMA que les inscriptions aient lieu dès que possible afin de pouvoir planifier le placement, etc. Le gouvernement espagnol a accordé son plein soutien à la Conférence et l'a très largement subventionnée (environ 1,6 million d'euros). Le budget de l'AMA approuvé l'an dernier est de 250 000 dollars, c'est le même que celui dont elle disposait pour la Conférence de Copenhague. L'Agence opère selon des contraintes très étroites et son budget sert principalement à assurer la présence de son équipe administrative à la Conférence. La veille, le Comité exécutif a approuvé le programme préliminaire qui lui a été soumis avec un amendement : l'extension de la durée fixée pour le point intitulé « Progression de la lutte contre le dopage », afin que cette séance puisse être plus longue que mentionnée dans la brochure que les membres ont sous les yeux. Telle est en bref la situation logistique. Un représentant du ministre des Sports espagnol est présent et va donner aux membres les dernières informations.

M. ODRIOZOLA précise qu'il présentera son message en espagnol au nom de M. Lissavetzky, président du Conseil supérieur du sport espagnol. Il se nomme Javier Odriozola et dirige la section manifestations internationales du Conseil supérieur du sport. Il est responsable de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid.

Dès sa prise de fonctions en avril 2004, le gouvernement espagnol s'est fixé comme l'une de ses priorités la lutte contre le dopage dans le sport. La candidature de Madrid pour accueillir la 3^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, retenue par les membres du Conseil de fondation au premier tour de scrutin, a constitué, entre autre, une mesure en vue de cet objectif. Il souhaite donc profiter de l'occasion pour remercier les membres personnellement de la confiance qu'ils lui ont accordé. Depuis lors, le Conseil supérieur du sport entretient des contacts permanents avec l'administration de l'AMA pour que cette Conférence soit un succès en terme d'organisation et de

participation. Les préparatifs sont en bonne voie, et dès la semaine prochaine, après l'approbation du programme général par le Comité exécutif, le site Internet conçu spécialement pour la Conférence et auquel il sera possible d'accéder directement depuis la page d'accueil du site de l'AMA, sera lancé, comme les membres qui ont visité le site Internet depuis le jeudi 10 mai ont pu s'en rendre compte. Il peut garantir aux membres que les installations du centre de congrès où auront lieu les séances de travail de la Conférence et les hôtels où séjourneront les participants respecteront les plus hautes exigences. Par ailleurs, la logistique de la Conférence est prise en charge par un organisateur de congrès extrêmement compétent avec l'appui du Conseil supérieur du sport et l'AMA elle-même. Le Haut conseil pour le sport s'assurera également que les médias soient correctement informés des débats de la conférence, afin que soit transmis un message positif en faveur d'un sport mondial propre. En tant qu'organisateur local de la Conférence représentant le Conseil supérieur du sport, responsable du sport espagnol, il est à la disposition de membres. Il leur apportera le soutien nécessaire durant cette Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid. La préparation du contenu de la Conférence se poursuit, et il est reconnaissant à l'administration de l'AMA de sa constante coopération en vue des meilleurs résultats possibles. Il se réjouit d'accueillir prochainement les membres à Madrid et les remercie vivement.

LE PRÉSIDENT demande si les membres du Conseil de fondation ont des questions. L'AMA se réjouit elle aussi de retrouver M. Odriozola en novembre et lui souhaite bonne chance, ainsi qu'à ses collègues, dans leurs préparatifs.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de préparation de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

5. Finances

5.1 Compte rendu de l'activité financière

SIR CRAIG REEDIE remercie le directeur général de s'être inquiété de la taille de ses poches. Il assure les membres qu'elles sont très profondes, malheureusement il a de très petits bras. Il remercie également le président de la déclaration générale sur le financement, qui est utile.

Il souhaite commencer son rapport avec la question des contributions des gouvernements et des autorités publiques.

5.2 Contributions des gouvernements et du CIO

SIR CRAIG REEDIE précise que le document qui figure dans le dossier des membres indique un chiffre de 86,44% au 27 avril. Ceci a été actualisé la veille et le chiffre est désormais de 88,58%. L'AMA a très bien collecté, et il demande à M. Niggli de présenter aux membres ce qu'il en est du fonctionnement financier, en leur rappelant que le Mouvement olympique verse un montant correspondant, dollar pour dollar, à celui des gouvernements.

M. NIGGLI signale que les versements pour 2007 sont très satisfaisants. En effet, jusqu'à présent, l'AMA a perçu 88%, soit une augmentation de plus de 10% par rapport à l'année dernière à la même époque. Les périodes de versement se sont très nettement améliorées, et l'Agence est très reconnaissante envers les gouvernements de leurs efforts à cet égard. Des paiements précoces sont évidemment d'une grande aide en terme de trésorerie et de fonctionnement. Le CIO a opté désormais pour trois versements réguliers (janvier, mars et juin), plutôt que des paiements au fur et à mesure de ceux provenant des gouvernements et il aura payé 90% de sa contribution à la mi-juin. Il est relativement confiant qu'à la fin juin, l'AMA en sera probablement à une

moyenne de 90%, des gouvernements comme du Mouvement olympique, ce qui est excellent.

En terme de problèmes, il en reste deux et les directeurs régionaux aborderont les difficultés qu'ils rencontrent dans leur région. Ils sont les principaux responsables de la collecte dans leur secteur. Mais les deux problèmes qui subsistent concernent les Amériques, où les États-Unis et le Canada acquittent 75% de la contribution, le montant restant étant réparti entre les pays d'Amérique latine. La répartition de cette part de 25% pose toujours un problème. Il espère que cela sera résolu à Rio de Janeiro, où une réunion informelle est prévue pour discuter de la question. Il est très important qu'une solution soit trouvée très rapidement, car cela n'a que trop duré.

L'autre point concerne l'Asie, et les membres pourront constater dans leur document que la part de cette région n'a cessé de diminuer depuis 2005. En effet, la procédure prévoyait à l'origine que le premier pays contributeur s'en tiendrait au montant initial sans augmenter au même rythme que le budget, espérant que les nouveaux pays payeurs acquitteraient la différence. De toute évidence, le nombre de nouveaux pays n'a pas été suffisant et le pourcentage a diminué. Il s'adressera à la région à la fin mai à Kuala Lumpur et il espère qu'en 2008, cette question aura trouvé sa résolution.

Pour conclure, les membres constateront qu'en 2006, l'AMA a terminé avec 95 % des contributions, ce qui représente un score relativement bon, mais elle espère atteindre les 100% et s'efforcera d'y parvenir au cours des prochains mois.

LE PROFESSEUR DE ROSE explique que le problème en Amérique latine ne porte pas seulement sur le partage des 25% entre les pays autres que les États-Unis et le Canada, mais aussi sur la relation entre le montant que paient certains pays de cette région, tels que le Mexique, par rapport à certains autres à l'économie similaire dans d'autres continents. Il est difficile d'expliquer au Mexique pourquoi il devrait payer plus ou mois 300 000 dollars, lorsque d'autres pays dans le reste du monde à l'économie plus solide ne paient que 150 000 dollars. C'est le principal problème. Il comprend qu'il soit très difficile de revoir le partage entre les pays d'Amérique latine, mais à moyen terme, l'AMA devrait revoir la répartition par continent.

M. STOFILÉ déclare qu'il n'est pas contre la proposition du Mexique, mais il aimerait rappeler au Conseil de fondation que les allocations actuelles ont dépendu d'un certain nombre de permutations : ainsi, par exemple, les 47% payés par les Amériques ne sont pas en proportion des 0,5% revenant à l'Afrique en terme de proportion continentale. Cela correspond aux économies des différents continents. Cela influence invariablement également la représentation du continent considéré au sein de l'AMA, et c'est très important. Avec ces contributions vient également une allocation de sièges et de responsabilités dont il faut tenir compte. Les régions elles-mêmes ayant accepté les décisions de la réunion du Cap ont dû se réunir pour étudier comment elles allaient répartir en leur sein le pourcentage qui leur avait été alloué, mais l'allocation globale résulte d'une réunion de ministres des divers pays et, s'il est nécessaire de revoir cette décision, ce n'est pas un problème à son avis, mais il sera également nécessaire de réexaminer tout les éléments qui ont compté pour former la part de chaque continent.

LE PRÉSIDENT considère que le point dont il faut se souvenir est que les gouvernements sont convenus eux-mêmes de l'allocation gouvernementale. S'ils souhaitent y revenir et la revoir, ce n'est pas un problème. Cela ne touche pas le Mouvement olympique plus que cela. Si les gouvernements ne paient pas, il ne paie pas non plus. Il ne lui semble pas qu'il soit particulièrement sensé de la part du Mexique de déclarer que d'autres pays paient moins que lui. La taille du Canada est dix pour cent plus élevée que celle des États-Unis et il paie la moitié de ce qu'acquittent ces derniers. Telle est la contribution du Canada à la lutte contre le dopage dans le sport, et c'est ce que ce pays souhaite car c'est important. Avec tout le respect dû, il estime que l'Amérique latine doit se mettre d'accord car ceci dure depuis trop longtemps sans trouver de solution.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

5.3 Comptes de fin d'année 2006

SIR CRAIG REEDIE signale que l'AMA a continué d'être touchée par le déclin relatif du dollar américain. Elle reçoit presque tous ses revenus dans cette devise alors qu'elle en dépense une part importante en dollars canadiens. La dépréciation du dollar américain affecte l'Agence. Les comptes annuels 2006 ont été soumis au Comité exécutif qui a décidé à l'unanimité de les proposer à l'approbation du Conseil de fondation. Ils ont été préparés et présentés selon les Standards internationaux de compte rendu financier, système adopté par le CIO, qui a souhaité que l'AMA fasse de même. Il espère que les membres se seront depuis quelque temps déjà accoutumés au format de ces comptes.

Il ne souhaite attirer l'attention que sur un seul point de ces comptes. Il s'agit de la note en page 123, sous le point 6a, qui précise la provision pour mauvaise dette. L'AMA espérait obtenir du gouvernement canadien l'exemption de la TPS (taxe sur les produits et les services). Malheureusement, ces négociations ont échoué. Une provision a donc été prévue pour un poste qui doit désormais apparaître dans les comptes. L'AMA, n'étant pas exempte de cette taxe, doit donc acquitter 7% de plus sur un certain nombre de ses dépenses. Avant de soumettre les comptes à l'approbation formelle des membres, il passe la parole à M. Felix Roth, de PricewaterhouseCoopers Lausanne, responsable de la vérification des comptes de l'AMA, qui, avec Mme Linda Beuparlant, de PricewaterhouseCoopers Montréal, vérifient ces comptes et aident à leur présentation.

M. ROTH déclare qu'il va présenter aux membres les points importants du document qui figure dans le dossier des membres. Le format du rapport des vérificateurs est le même que dans les années précédentes. Avant de demander aux membres d'approuver formellement les comptes, il confirme que les états financiers sont réguliers et sincères et présentent, à son opinion, une image fidèle de la situation financière. Le résultat des opérations et les réserves de trésorerie sont conformes aux Standards Internationaux de compte rendu financier et respectent également la loi suisse.

Le bilan figure en page 2 du document. Il se présente sous quatre colonnes préparées en dollars américains. Pour des questions de présentation, il est traduit en francs suisses. Son commentaire portera sur les montants en francs suisses. Le total des actifs est passé de 36,6 à 37,7 millions dans cette devise en 2006. Cette augmentation a pour origine deux postes : d'une part la trésorerie, et d'autre part les équivalents de trésorerie avec investissements maintenus jusqu'à maturité. Ensemble, ces deux postes se composent avant tout de liquidités et de dépôts bancaires. Les dépôts bancaires à court terme sont intégrés dans la trésorerie et ses équivalents, mais les dépôts à long terme (jusqu'à 12 mois) sont inclus dans les investissements maintenus jusqu'à maturité. Ces deux postes sont passés de 31 millions en 2005 à 31,7 millions en 2006. Toutefois, on se souviendra que cette partie des montants est déjà affectée aux bourses de recherche.

Le deuxième poste des actifs qui a augmenté dans une certaine mesure est celui des actifs fixes qui se composent d'ADAMS et pour lesquels 0,8 million de francs suisses ont été investis en 2006. Le bilan équivaut aux charges d'amortissement pour l'année, ce qui explique pourquoi le montant net est passé de 1,5 à 1,8 million de francs suisses.

En ce qui concerne le passif, l'ensemble du passif a légèrement diminué. Le principal poste à ce sujet est représenté par les avances sur contributions payées. Fin 2005, le CIO a fait une avance importante de 1,7 million, ce qui ne s'est pas reproduit fin 2006.

Le total des fonds propres est passé de 30,7 millions à 33,7 millions, du fait d'une part des recettes qui ont dépassé de 5,4 millions les dépenses de l'année, et d'autre part de la compensation d'une partie des pertes de change provoquées par la traduction du solde de dollars américains en francs suisses au taux de clôture.

Passant au bilan des mouvements, en page 3, les membres pourront constater que le revenu total est passé de 27,4 à 30,6 millions de francs suisses. La part principale de ce revenu est bien entendu les contributions annuelles, qui se sont élevées à 28,6 millions de francs suisses en 2006. Ce montant comprend les sommes versées en 2006 mais relatives aux années précédentes. Ce montant ne se retrouvera pas car la plupart des contributions sont désormais payées en cours d'année.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont augmenté et sont passées de 22,8 à 26,8 millions de francs suisses, ce qui reflète le niveau élevé d'activité de l'AMA durant l'année. Deux postes ont constitué une part significative dans cette augmentation : les salaires et les coûts du personnel, ce qui implique une augmentation du nombre de personnes travaillant pour l'AMA, et les dépenses de transports et d'hébergement, lesquelles sont passées de 2,7 à 2,9 millions. Cela signale l'accroissement des déplacements, à savoir davantage de voyages en Chine en prévision des Jeux olympiques de Pékin en 2008.

Les recettes de fonctionnement ont diminué par comparaison avec 2005 et sont passées de 4,6 à 3,8 millions de francs suisses, du fait d'une augmentation plus élevée des dépenses de fonctionnement pour l'année, comparées aux recettes. Mais l'excédent net de recettes sur les dépenses pour l'année est passé de 4,4 à 5,4 millions. Ceci s'explique par un meilleur résultat financier, principalement dû au revenu plus élevé des intérêts tirés des montants plus importants qui peuvent être déposés en banque et des taux d'intérêt plus élevés et du change positif, alors qu'il était négatif l'année précédente.

SIR CRAIG REEDIE soumet les comptes annuels de 2006 à l'approbation du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demande à l'assistance d'approuver les comptes annuels de 2006.

DÉCISION

Les comptes de fin d'année 2006 sont approuvés.

SIR CRAIG REEDIE en vient au point suivant du dossier des membres, qui montre les dépenses annuelles par rapport aux dépenses budgétées pour 2006 et qui donne une idée du niveau d'activité. En observant chacun des coûts des divers départements, la moyenne se situe autour de 95% de ce que le comité Finances et Administration avait prévu. Ainsi l'image du niveau complet des activités entreprises par le personnel est assez fidèle. Il relève le commentaire formulé par M. Roth. Le comité Finances et Administration a budgété à l'origine un revenu des intérêts de 400 000 dollars et a en fait obtenu un bien meilleur résultat avec un peu plus d'un million. Ceci pour deux facteurs : tout d'abord, le paiement des contributions en début d'année et les membres du comité Finances et Administration en sont très reconnaissants. Ensuite, le règlement légèrement plus lent des bourses de recherche que ce qui était anticipé. La recherche peut prendre plus de temps que prévu et l'AMA doit s'y attendre. S'il n'est pas exigé que les fonds soient versés, le comité Finances et Administration les conserve et les investit le plus sagement possible.

Il n'y a pas d'autre point particulier sur lequel il veut attirer l'attention des membres. Il estime que le département de la TI a bien servi l'AMA en épargnant énormément d'argent sur le coût d'entretien du site Internet. Le comité Santé, Médecine et Recherche, par une organisation intelligente et la combinaison de ses dates de réunions, a épargné un montant assez substantiel. La répartition détaillée des engagements de recherche est indiquée. Ils totalisent plus de 9,5 millions de dollars, et ce sont les fonds que l'AMA tient prêts à payer sur demande. Les chiffres sont intéressants. Il espère que les membres se rendront compte que l'AMA reçoit régulièrement toutes les informations financières dont elle a besoin. Le directeur général et toute l'équipe administrative peuvent ainsi saisir exactement ce qui arrive à tout moment.

5.4 Comptes trimestriels 2007 (1^{er} trimestre)

SIR CRAIG REEDIE informe les membres qu'il s'agit de comptes mensuels. La première période concerne janvier, la deuxième février et la troisième mars. Il est possible de connaître mois par mois la situation exacte de l'AMA, avec, là encore, une comparaison entre la situation actuelle et ce qui a été budgétée. On peut donc se rendre compte si un poste, quelconque, dépasse les hypothèses avancées le concernant.

DÉCISION

Il est pris note des comptes du premier trimestre 2007.

5.5 Budget 2008 et plan sur cinq ans

SIR CRAIG REEDIE indique qu'il a écouté le débat et les commentaires formulés précédemment avec grand intérêt. Il peut assurer les membres que le budget ne sera simplement pas fondé sur ce qui ressort du plan stratégique. Il est convaincu que le comité Finances et Administration peut avancer un million d'autres raisons pour les recommandations qu'il soumet au Conseil de fondation. Toutefois, il y a toute une série de points qu'il n'est en fait pas en position de soumettre aux membres sous forme monétaire. Il a été décidé, il y a un an, que le comité Finances et Administration s'efforceraient de réaliser une projection des contributions sur cinq ans. Les gouvernements apprécient d'avoir une vue à long terme afin de pouvoir planifier leurs budgets. Et il a été informé que le CIO s'en satisferait également. Il était nécessaire de commencer à partir d'une position de l'AMA, laquelle à la fin 2006 disposait de 10 millions de dollars de trésorerie disponible. Il a été entendu qu'environ 3 millions de cette somme seraient utilisés en 2007 pour subventionner les opérations de l'AMA. Il devient donc clair que si les contributions n'augmentent pas, d'un pourcentage quel qu'il soit, l'Agence épuiserait sa trésorerie disponible très rapidement. Il a également été décidé que l'AMA souhaitait une réserve de fonctionnement spécifique. Jusqu'à présent, le comité Finances et Administration n'avait pas d'idée précise sur le montant de cette réserve. La gestion mensuelle de l'Agence revient à environ 1,6 million de dollars. Si elle devait conserver cinq millions de dollars environ, sa réserve de trésorerie s'élèverait à environ trois mois de dépenses de fonctionnement. Il s'agit de savoir si c'est nécessaire, et c'est le type de questions auxquelles va réfléchir le comité Finances et Administration.

Le comité Finances et Administration a commencé à modéliser certaines projections de trésorerie à partir des chiffres de 3%, 5% et 7% d'augmentation des contributions, simplement pour se rendre compte comment ils fonctionnaient. Une fois que le comité Finances et Administration aura une idée claire de la réalité, un projet de budget final sera soumis aux membres. L'élément final à ce propos porte sur le niveau du montant des dépenses en 2008. Il a passé une journée d'un département à l'autre à s'entretenir avec les directeurs et les chefs de département. Il décrirait plutôt comme une liste de vœux le premier projet de budget que le directeur général lui a transmis. C'est bien, c'est ce que les directeurs sont censés faire. Clairement, il ne relève pas, à son avis de sa responsabilité personnelle de l'approuver. Il devra être soumis au comité Finances et Administration qui se réunira en août prochain. Après avoir rassemblé tout cela, il reviendra devant le Comité exécutif en septembre avec un budget défendable et espérons-le justifiable. Une projection sera faite pour montrer quel devra être le niveau de l'augmentation des contributions. L'inflation est un élément à prendre en compte. Le CIO lui a indiqué qu'il souhaiterait s'en tenir au taux de l'inflation et, sagement, ne lui a pas indiqué le taux d'inflation d'un pays particulier sur lequel travailler, ce qui lui laisse une certaine souplesse. Tout ce travail devra être réalisé et ensuite, une fois que le Comité exécutif en sera satisfait, il fera une présentation sur la manière dont le comité Finances et Administration conçoit l'avenir à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid. En novembre, le Conseil de fondation se réunira et procédera à une approbation formelle. Il ne peut pas donner davantage de détails aux membres sinon qu'une somme substantielle de travail reste à effectuer.

En dernier commentaire, il ajoute qu'il est demandé à l'Agence d'assumer de plus en plus de responsabilités, qu'il s'agisse du développement de l'aide aux petites FI, des programmes éducatifs ou de l'affectation d'un financement à la recherche. Tout cela peut être accompli, sous réserve de fonds existants. Les membres doivent décider du niveau de ressources accordées. S'ils ne sont pas prêts aux contributions nécessaires, il leur faudra choisir quelles activités ils souhaitent réduire ou arrêter.

SIR CRAIG REEDIE déclare que les membres qui sont familiarisés avec les comptes sauront que lorsqu'ils sont prêts, les vérificateurs publient normalement un rapport de gestion. Selon son expérience, ces rapports comprennent généralement des pages et des pages de recommandations. Le rapport de gestion que l'AMA a reçu cette année ne contenait qu'un seul commentaire, ce qui reflète les compétences très élevées de son département des finances. Un seul commentaire de l'une des sociétés de vérificateurs de comptes les plus renommées du monde signifie que les comptes sont en de bonnes mains.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la préparation du budget 2008 et du plan sur cinq ans.

6. Juridique

6.1 Compte rendu de l'activité juridique

M. NIGGLI indique que le premier point porte sur le Code et la réunion du groupe de travail à Pékin. Cette réunion a été entièrement consacrée au Code et il présentera brièvement les débats qui ont eu lieu la veille. Des discussions ont eu lieu avec le Groupe de protection des données du Conseil de l'Europe à propos d'ADAMS, la deuxième semaine de mars. Ces pourparlers se poursuivent. Une autre série de discussions interviendra probablement à la fin de l'été. Il espère qu'à ce moment là, le groupe sera à même de publier son rapport sur la compatibilité d'ADAMS avec les lois sur la protection des données, et notamment la Convention du Conseil de l'Europe. Ce travail se poursuit. Les amendements à la constitution de l'AMA, approuvés lors de la précédente réunion du Conseil de fondation, sont en cours d'instauration, et les membres recevront une nouvelle version des Statuts une fois que les autorités suisses responsables les auront approuvés.

Sur les affaires juridiques, qui figurent à l'annexe 1 du document inclus dans le dossier des membres, il s'agit d'un certain nombre de celles qui sont pendantes et sur lesquelles il ne souhaite pas faire de commentaires.

Pour l'information des membres, le TAS a entendu l'affaire du joueur de football mexicain en avril et l'AMA attend sa décision. Le cas du cricket a également été saisi, et l'Agence attend également une décision prochainement. Il s'agira d'une décision sur la juridiction seulement, qui indiquera à l'AMA s'il y a lieu de poursuivre sur le fond de l'affaire. Quant au cas Assis, qui a été remporté devant le TAS, le joueur a fait appel devant le Tribunal fédéral suisse. Il n'est pas très inquiet à propos de cette affaire en cours. L'affaire Beke est en cours en Belgique. Une audience a été fixée en septembre. L'affaire Danilo Hondo, qui est allée devant le Tribunal fédéral suisse, est classée définitivement. Hondo a tenté de retourner devant ce tribunal mais a été récemment débouté. Sa suspension a été prolongée pour compenser le temps de compétition que lui avait accordé le Tribunal fédéral suisse et le tribunal cantonal de Lausanne. L'AMA collabore avec l'UCI, qu'elle appuie dans l'affaire qui remet en question les informations sur la localisation en Espagne. Le directeur Standards et Harmonisation sera cité comme témoin dans le procès la semaine suivante, pour expliquer le raisonnement sous-jacent aux informations sur la localisation et toute leur importance.

Hormis cela, il attire l'attention des membres sur le cas 17 en annexe. C'est une affaire qui montre un non-respect évident du Code par la Grèce. L'AMA n'a pas pu faire appel et il a l'intention de soumettre ce point aux autorités grecques, dont le système en vigueur n'est conforme ni au Code, ni à la Convention de l'UNESCO.

Il souhaite faire une remarque sur le cas 20, qui porte sur une affaire du TAS concernant un cycliste relaxé car le laboratoire s'était écarté du Standard. Cette décision est malheureuse car le sportif était tout à fait clairement positif et il s'en est tiré sans autre formalité. Ceci aura pour conséquence un changement dans la formulation du Code pour empêcher que la situation ne se reproduise. Il a été ajouté que lors d'écarts par rapport au standard, ils entraînent bien un résultat d'analyse anormal, mais s'ils n'ont aucune influence sur le résultat final, cela ne peut avoir pour effet que le sportif s'en sorte sans être sanctionné.

Son dernier commentaire concerne un cas ne figurant pas dans son rapport, il a été publié après sa rédaction. Il concerne l'affaire Cañas. C'est la première fois que le Tribunal fédéral suisse casse une décision rendue par le TAS après appel d'un sportif et qu'il lui renvoie sa décision pour qu'il la révisse. C'est un précédent intéressant mais il ne croit pas que cela touche l'ensemble du système. Le Tribunal fédéral suisse a pour argument que le sportif, dans sa défense, soulevait des points subsidiaires qui ne semblaient pas avoir été relevés, vu la manière dont la décision a été rédigée. Le Tribunal fédéral suisse n'a donc pas pu apprécier si les arbitres qui avaient entendu l'affaire en avaient tenu compte ou non. En d'autres termes, le Tribunal fédéral suisse a signalé au TAS qu'il devait rédiger ses décisions de manière plus élaborée. L'autre point intéressant de cette décision concerne la clause d'arbitrage de référence. C'est une question largement discutée dans le milieu juridique, notamment en relation avec les fédérations. Il s'agissait de savoir si une clause d'arbitrage pouvait être imposée aux sportifs. Cette décision est très appréciable, car elle clarifie la question une fois pour toutes. Elle précise qu'une clause d'arbitrage par référence est parfaitement acceptable dans le monde du sport. C'est une décision intéressante et il en fournira volontiers une copie à tous ceux qui aimeraient en prendre connaissance.

M. RICCI BITTI soulève un point qu'il voulait aborder plus tôt : la décision du Tribunal fédéral suisse de renvoyer l'affaire au TAS ne va pas sans provoquer quelques craintes. Il est nécessaire de s'assurer de sa crédibilité, car les conséquences pourraient être significatives en terme de fiabilité, etc. En dépit des informations informelles fournies, et il reconnaît qu'il y a lieu de penser que l'affaire n'est pas trop préoccupante, à son avis, le principe n'en est pas moins inquiétant pour l'avenir. Si le nombre d'affaires qui passent devant le Tribunal fédéral Suisse devait augmenter, la crédibilité du système antidopage en serait réduit d'autant et cela entraînerait un nouveau secteur de responsabilité pour les autorités de poursuites, pour les FI en l'occurrence. Ainsi, en dépit du fait que cela ne relève pas de l'AMA, il estime qu'elle pourrait contribuer à faire valoir cette préoccupation auprès du TAS, car il se doit de devenir au plus vite crédible pour éviter que les sportifs ne prennent l'habitude de faire appel devant le Tribunal fédéral suisse.

LE PRÉSIDENT estime que la bonne nouvelle est que le Tribunal fédéral suisse n'a pas prétendu substituer son jugement à celui du TAS. Il a simplement déclaré que certains éléments avaient été soulevés mais n'avaient pas été traités. Certains tribunaux ne vont que jusqu'où cela les arrange pour prendre leur décision, et ils n'ont pas à tenir compte de toute une série d'arguments qui pourraient être sans rapport avec le fond ou tout simplement stupides. La leçon pour le TAS est que, quel que soit le nombre d'arguments reçus, il doit les entendre ne serait-ce que pour les rejeter. Il est encourageant que le Tribunal fédéral n'ait pas déclaré qu'il estimait que le joueur devait être excusé. Il a simplement indiqué que le TAS devait considérer tous ses arguments, et il estime pour sa part que cela s'en tient là.

M. PASCUAL déclare que le CIP s'efforce d'appliquer le Code strictement. Alors même que la question de proportionnalité a été soutenue par d'autres tribunaux, y compris le TAS, quand il se penche sur ces affaires, il lui semble que le CIP se montre peut-être trop strict dans son respect du Code. S'il compare le cas 8 et 15, les décisions relatives à un

diurétique non stipulé par le Code, ces deux affaires semblent n'avoir appliqué qu'une suspension d'un an, alors que le standard prévoit deux ans. À son avis, cela devrait être précisé dans la nouvelle version du Code et la nouvelle Liste.

MME DE BOER-BUQUICCHIO souhaite revenir sur la question d'ADAMS. Lors de la réunion précédente, elle avait promis que l'expert de la protection des données du Conseil de l'Europe présenterait une opinion sur le respect des normes de protection des données par le système ADAMS. En fait, les experts du Conseil de l'Europe se sont rencontrés récemment, et la nécessité de préciser davantage un certain nombre de points a été vivement ressentie. Il s'agit du consentement du sportif, de la période de rétention des données et de l'accès des sportifs à leurs données. Ceci fera donc l'objet d'une réflexion approfondie et elle prévoit que les experts soumettront une opinion à la fin de l'été. Néanmoins, elle peut assurer au Conseil de fondation que le Conseil de l'Europe est en relation permanente avec l'AMA pour anticiper tous les problèmes qu'ADAMS pourrait poser, ainsi que ses adaptations, pour qu'au bout du compte tout soit parfait. Elle est plutôt optimiste à ce sujet.

M. NIGGLI indique qu'il n'est pas sûr des cas que comparait M. Pascual.

M. PASCUAL informe M. Niggli qu'il comparait la décision du cas 15, qui précise que « l'AMA poursuit du fait que les raisons d'une réduction de la suspension standard de deux ans sont obscures et ne paraissent pas acceptables » avec celle du cas 8, qui mentionne que « l'appel de l'AMA a été reçu et une suspension d'un an a été prononcée contre le joueur ». Il comprend que l'AMA proposait une suspension d'un an pour une substance qui, selon le Code, appelait une suspension de deux ans.

M. NIGGLI estime qu'il n'est nul besoin d'entrer dans le détail à ce sujet, mais il signale que la suspension pour le cas 8 avait été initialement de six mois. L'AMA a fait appel et une sanction d'un an a été jugée satisfaisante, vu les circonstances. Le cas 15 n'est pas terminé. C'est une décision en première instance que l'AMA étudie. Il n'est pas sûr qu'elle l'approuvera, mais il s'efforce d'obtenir davantage d'informations qui expliquent l'écart par rapport à la suspension de deux ans. Le principe est toujours le même. Il existe déjà une certaine flexibilité dans le Code actuel. Il s'agit de savoir comment celle-ci doit s'appliquer. L'AMA a un droit d'appel, en cas de désaccord sur la manière dont cette flexibilité a été appliquée. Et elle peut faire appel devant le TAS avec des arguments à ce sujet. C'est ce qui est fait et cela figurera également dans la nouvelle version du Code.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité juridique.

6.2 Opération Puerto (Espagne)

M. NIGGLI déclare que l'AMA a demandé à intervenir dans l'affaire et à être admise comme partie. Cela lui a été refusé initialement, mais elle a fait appel de cette décision et cet appel a été reçu le jeudi précédent. Ceci signifie que l'AMA est désormais partie dans cette affaire avec l'UCI et d'autres organismes, et qu'elle a accès au dossier. Elle va maintenant l'étudier aussi rapidement que possible. L'AMA a donc la possibilité d'intervenir dans l'affaire et elle interjettera appel le lendemain contre la décision de classement du juge. Prendre connaissance du dossier lui permettra d'étudier les documents et autres éléments susceptibles d'être utiles pour des motifs disciplinaires. Une fois que ces documents auront été identifiés, et l'AMA collaborera naturellement avec l'UCI, l'idée est de demander au juge la permission d'utiliser ces documents pour que cette FI puisse activer sa procédure disciplinaire. Il ne semble pas que l'autorité espagnole soit tenue de respecter un délai pour entendre un appel contre la décision de classer l'affaire. En ce qui concerne les questions disciplinaires, l'AMA ira de l'avant aussi rapidement que possible pour s'efforcer d'obtenir accès aux documents pertinents. Il en

rendra compte à la prochaine réunion, une fois qu'il aura pu étudier ce dossier de 6 000 pages.

M. BLATTER insiste sur ce qui a été déclaré à propos de ces dossiers et lance un appel à la transparence. Les fédérations sportives font appel aux gouvernements pour plus de transparence. Elles souhaitent savoir ce qu'il en est des sportifs impliqués dans l'opération. C'est important et il demande et insiste pour que le gouvernement espagnol rende tous ces éléments publics car les fédérations veulent être informées. Des sports peuvent être concernés et il souhaiterait le savoir car c'est très important.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il comptait sur la présence du ministre Lissavetzky, mais peut-être M. Odriozola dispose-t-il d'informations supplémentaires.

M. ODRIOZOLA souligne que le gouvernement espagnol estime primordial de clarifier certains concepts de l'opération Puerto, notamment après avoir entendu la déclaration de M. Blatter. Il demande à s'exprimer en espagnol.

Tout d'abord, il doit préciser que la procédure de justice pénale connue sous l'appellation d'opération Puerto n'est pas classée. Le 7 mai 2007, une décision a été rendue qui reconnaît l'AMA comme partie à la procédure. Un représentant du gouvernement espagnol, le ministère public et le ministre chargé des Affaires fiscales ont fait appel de la suspension de la procédure devant la cour d'appel, et une décision est attendue. Elle a été retardée du fait de l'appel de l'AMA pour être reconnue comme partie civile. Il lui semble que l'appel sera reçu et que la procédure va se poursuivre.

L'opération Puerto n'est pas la seule réalisée pour s'attaquer aux réseaux de trafic illégal de substances interdites. Le Conseil supérieur du sport espagnol souhaite faire toute la lumière sur l'opération Puerto, qui est un problème très grave. Un travail méthodique s'impose pour parvenir au terme de l'enquête légale et de police. Son institution a demandé à la cour d'appel de révoquer la décision de suspendre la procédure.

En Espagne, comme dans toutes les démocraties du monde, il existe une séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le Conseil supérieur du sport est indépendant de l'autorité judiciaire. Il collabore avec l'administration publique et le ministère de la Justice, mais il ne conduit pas d'enquêtes et ne rend pas de décisions judiciaires. C'est le juge qui en est chargé.

La décision d'appliquer la tolérance zéro en sport est une décision gouvernementale, et le gouvernement ne fléchira pas sous la pression. La collaboration a toujours existé entre les autres organismes sportifs, les organisations politiques, nationales et internationales, et toutes les informations disponibles ont été transmises en dépit des restrictions imposées par les procédures judiciaires.

L'Espagne espère que la collaboration internationale dans la lutte contre le dopage dans le sport sera consolidée et que les résultats positifs se poursuivront, comme les affaires récentes en Allemagne et en Italie l'ont montré.

L'opération Puerto a entraîné un tournant positif à 180 degrés dans la lutte contre le dopage dans le sport du cyclisme. La situation s'améliore toutes les semaines, et les conséquences sont une pratique plus propre du cyclisme déjà visible. Il estime que les membres doivent bien voir que le gouvernement a fourni toutes les informations et que celles dont dispose l'AMA sont exactement les mêmes que les siennes.

LE PRÉSIDENT souhaite que cette affaire ait bien progressé d'ici à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid. L'Espagne entreprend une opération très importante qui a des chances de s'avérer très utile dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il espère que toutes les informations seront disponibles en temps voulu.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur l'opération Puerto.

6.3 Règles de la FIFA

M. NIGGLI précise qu'il s'agit d'un point d'information. Le dernier élément en discussion avec le FIFA porte sur la possibilité pour cette fédération de faire appel des décisions rendues par ses fédérations nationales. Une réunion entre l'AMA et le département juridique de la FIFA a eu lieu en octobre dernier à Montréal, et un accord est intervenu sur cette question. L'Agence a de nouveau été informée par le département juridique de la FIFA à la fin mars que cette modification interviendrait lors du prochain congrès, au cours duquel les Statuts pourront être modifiés. Il s'en tient à cette hypothèse et à moins d'un changement, l'affaire en est là.

MME ELWANI rappelle le point de vue de la commission des athlètes du CIO sur l'importance de tenir confidentiel tout ce qui concerne les sportifs dans la procédure de contrôle du dopage. Les athlètes souhaitent que les règles les plus strictes s'appliquent aux laboratoires ou autres entités qui ont connaissance des résultats des sportifs, afin qu'aucun nom ne soit couplé à un prélèvement d'échantillon ou à une procédure. La commission souhaiterait également voir instaurer dans le Code certaines pénalités à l'encontre de ceux qui sont à l'origine des fuites de noms d'athlètes. Elle ne serait pas à l'aise de voir une personne d'une FI ou d'un laboratoire coupable d'avoir transmis le nom d'un athlète demeurer au sein de cette FI ou de ce laboratoire. Elle souhaite préciser cela clairement avant d'en arriver aux questions du Code.

M. BLATTER se réfère aux changements apportés aux Statuts de la FIFA. Ils interviendront lors du congrès de la fédération le 31 mai à Zurich. Il a eu la désagréable surprise de constater que les dispositions nécessaires ne figuraient pas dans ces Statuts et n'a pas été satisfait de la décision de la Fédération mexicaine de football. La FIFA a demandé à l'AMA d'intervenir pour montrer qu'elle respectait désormais intégralement le Code. Il espère que cela figurera au procès-verbal de cette réunion, afin qu'il puisse se rendre au congrès de la FIFA le 31 mai et annoncer que non seulement la FIFA collabore avec l'AMA dans la lutte contre le dopage dans le sport mais aussi qu'elle respecte le Code du point de vue juridique et qu'elle est un membre respectable de l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie M. Blatter. Il se félicite de ces paroles et est heureux que l'AMA puisse compter sur le sport le plus important du monde à ses côtés.

Le point de Mme Elwani a été entendu. Des fuites malencontreuses ont eu lieu, notamment de noms de sportifs provenant de laboratoires ou d'agences antidopage. L'AMA fera tout ce qu'elle peut pour lutter contre tout manquement à la confidentialité. Il ne souhaite pas que les membres du Conseil de fondation pensent que les laboratoires ou les OAD sont la source majeure de ces informations. La grande majorité des révélations de noms de sportifs et de contrôles positifs est le fait des sportifs eux-mêmes ou de leur entourage. Sans être parfait, le système fonctionne plutôt bien, et l'AMA s'efforcera de l'améliorer, mais la grande majorité des informations censées demeurer confidentielles a eu tendance à provenir des sportifs et de leur entourage et non des laboratoires.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les règles de la FIFA.

6.4 Symposium sur les enquêtes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que l'initiative lancée l'année précédente sur les enquêtes mérite qu'on y revienne. Il tient à informer les membres des progrès réalisés et de ce qui les justifie. Il s'agit du nouveau paradigme de la lutte contre le dopage.

L'administration est revenue sur l'idée de la lutte traditionnelle contre le dopage dans le sport centrée sur le sportif avec le contrôle, la recherche et l'éducation. En effet, dans le climat actuel, un sportif est influencé par toutes sortes de personnes : entraîneurs et

instructeurs, éducateurs, parents, pairs, coéquipiers, concurrents, médecins, thérapeutes, administrateurs sportifs, avocats et sponsors. Ce sont les influences humaines. À cela s'ajoutent les influences sociétales, c'est-à-dire la contrefaçon et la manufacture souterraine des substances interdites, l'augmentation de l'usage et de l'influence de substances vétérinaires sur les sportifs. Il y a aussi la question très préoccupante de la facilité d'achat par Internet et ensuite celle du trafic. L'AMA soupçonne que cela concerne particulièrement le crime organisé, avant tout car dans de nombreux pays ce n'est pas un crime. Dès lors, les syndicats du crime organisé peuvent trafiquer sans craindre ni poursuites ni châtements. Tout cela affecte les sportifs.

L'administration de l'AMA a ensuite étudié les grandes percées de la lutte contre le dopage dans le sport au cours des dernières années. Elles proviennent toutes essentiellement des agences gouvernementales et d'enquêtes après controverses majeures. Festina est à l'origine de l'AMA. L'action des douanes australiennes en 1988 a empêché des nageurs d'importer de l'hormone de croissance en Australie. Il n'y aurait pas eu d'affaire BALCO. À ce propos, le principal enquêteur dans cette affaire devait s'adresser aux membres mais, retenu par une autre enquête découlant de la première, il n'a pu être présent pour des raisons légales. L'opération Gear Grinder en est une autre, conduite par les États-Unis et qui a amené la fermeture de 80 laboratoires responsables en premier lieu de la production de stéroïdes. Puis il y a l'opération Puerto, sur laquelle les membres viennent d'être informés. Une enquête sur l'haltérophilie en Australie réalisée par plusieurs agences de ce pays en vertu des nouveaux pouvoirs de l'ASADA a entraîné la saisie de matériel sur un ordinateur appartenant à un distributeur d'hormone de croissance. Elle dure depuis un certain temps et est devenue le premier cas hors analyses contre des personnes concernant l'hormone de croissance. Une nouvelle enquête cette année en Floride et à New York a été lancée par la DEA (Département américain de la répression des drogues). L'AMA l'a intitulée « Signature Pharmacy ». Elle a conduit à la saisie d'une quantité impressionnante de stéroïdes. Une autre se poursuit également, qui se concentre autour d'un ancien membre de ligues majeures de baseball arrêté et inculpé d'infraction fédérale aux États-Unis et qui, dans le cadre d'une négociation avec le juge, a accepté de donner des noms et autres détails au sénateur Mitchell, responsable de l'enquête sur le baseball dans ce pays. D'après ce que l'AMA a entendu dire, cela impliquerait des douzaines de joueurs des ligues majeures de baseball.

L'AMA a organisé deux symposiums qu'il a déjà mentionnés, le premier l'an dernier avec l'aide de l'USADA et l'USOC à Colorado Springs, puis un second à Londres, le mois dernier, patronné par UK Sport. L'Agence a réuni des experts de ce secteur, des avocats et des administrateurs sportifs internationaux et d'agences nationales antidopage, ainsi que certains responsables de l'application de la loi. Après le symposium à Londres, elle a constitué un groupe de travail de cinq personnes qu'il présidera lui-même. Il sera chargé d'élaborer des règles ou des protocoles modèles à l'intention des gouvernements et des sports afin que cette question des enquêtes puisse progresser. Il s'agit de s'entendre sur une éventuelle position à partir de laquelle un organe enquêteur, opérant en vertu des lois nationales du pays qui l'a créé, pourrait collaborer avec les sports et partager avec eux, dans les meilleurs délais, les informations qu'il obtiendrait sur le sport et le personnel sportif. Le sport serait alors à même de sanctionner les personnes impliquées. Il revient sur la collaboration avec la DEA par exemple. Cet organisme ne s'intéresse pas à l'utilisateur en fin de chaîne ou le sportif susceptible de recevoir des substances interdites. Ce qu'il recherche, ce sont les distributeurs, les trafiquants, les gros poissons impliqués dans des profits de millions de dollars pour la fourniture illégale de ces substances. S'il ne tient pas à poursuivre les consommateurs, la DEA en revanche reconnaît l'utilité pour le sport de les sanctionner. L'Agence doit donc désormais, comme il l'a déjà dit, disposer d'un processus ou d'un protocole permettant la transmission rapide des informations aux sports et non pas deux ans après l'incident. Ce groupe d'experts comprend Jonathan Taylor de UK Sport, Hugh Roberts, l'ancien conseiller principal de l'IAAF, Stan Frossard du Conseil de l'Europe, et des représentants de la DEA. Ils rendront compte à l'administration dans les prochains mois. Il espère pouvoir présenter quelques protocoles modèles à la réunion de septembre.

L'AMA bénéficie également de la collaboration d'Interpol. Il est sûr que dès qu'elle pourra proposer des modèles les pays les accepteront et l'Agence tirera profit de sa relation avec Interpol. La voie à suivre pour la lutte contre le dopage dans le sport comprend la poursuite des prélèvements d'échantillons, d'urine et de sang, mais davantage selon un contrôle intelligent. À ce sujet, un symposium aura lieu en Norvège à la fin du mois pour proposer des protocoles là aussi et préciser ce que l'AMA entend par contrôle intelligent. Cette orientation comprend aussi le suivi longitudinal lancé avec le Passeport de l'Athlète, les progrès de la recherche et un aspect complémentaire de la science légale. En outre, et du fait que tant de violations du Code entrent dans la catégorie hors analyses, l'Agence, pour ces cas, doit poursuivre la question des enquêtes et obtenir des preuves utilisables dans les procédures de sanctions. Ceci comprend la réglementation que les gouvernements proposeront, mais aussi celle que les sports pourraient envisager, l'appel aux responsables de l'application de la loi au niveau national et l'instauration de relations avec ces responsables, afin que les informations soient transmises à l'Agence. Il compte proposer des modèles de bonnes pratiques et souhaite étudier la création de législation nécessaire dans certains pays. Il coordonnera tout cela durant les prochains mois. Il estime l'avancée considérable par rapport à la situation où l'AMA en était restée en novembre 2006. Il répondra volontiers aux questions des membres à ce sujet.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les symposiums sur les enquêtes.

7. Code mondial antidopage

7.1 Compte rendu sur la révision du Code

LE PRÉSIDENT rappelle que la procédure de consultation en cours sur le Code culminera en novembre à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid, où l'AMA exposera publiquement le Code amendé tel que proposé. Le Conseil de fondation aura la possibilité de l'étudier, et il espère qu'il adoptera ce qui lui sera soumis.

L'intention de M. ANDERSEN est de présenter aux membres un compte rendu de la procédure de révision du Code et des réactions reçues des partenaires, lors de réunions avec les représentants des gouvernements, les organisations financées par les gouvernements et celles du Mouvement sportif. Il veut préciser les points abordés à la réunion du Comité exécutif la veille et les conclusions de cette réunion. Il s'agissait pour l'équipe de révision du Code de points principaux qui appelaient des éclaircissements de la part du Comité exécutif. Le transparent propose une vue générale des trois phases de la procédure de révision du Code. La deuxième phase est actuellement en cours et les discussions de la veille et d'aujourd'hui seront importantes pour que l'équipe obtienne les précisions qu'elle recherche sur des questions essentielles. Un nouveau projet de Code sera publié sur le site Internet début juin, et tous les commentaires des partenaires y figureront en même temps. La troisième phase de la procédure commencera en juin et s'achèvera en novembre avec la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid, au cours de laquelle le Conseil de fondation se réunira pour, espère-t-il, accorder son approbation définitive. Cette série de consultation a obtenu des partenaires près de 80 commentaires. La répartition entre les divers partenaires, gouvernements, ONAD, CNO, CNP, CIP, etc., figure sur le transparent.

L'AMA a reçu des commentaires généraux des partenaires, notamment sur le processus lui-même. La possibilité de commenter le Code a été bien accueillie, de même que la procédure ouverte et transparente de révision. Les partenaires apprécient et soutiennent aussi sans réserve le concept de sanctions plus souples qui figure désormais dans l'article 10 du Code. Non seulement ils approuvent davantage de flexibilité dans les sanctions, mais demandent aussi une harmonisation accrue dans d'autres secteurs et notamment celui des suspensions provisoires, des informations sur la localisation, des

contrôles manqués et des AUT. Il y a eu aussi des appels à pondérer plus précisément les critères d'inscription sur la Liste et des demandes pour placer l'amélioration de la performance comme premier des critères de la Liste en lui accordant plus de poids qu'aux autres critères. Il a été demandé à l'équipe de faire figurer les raisonnements à l'origine de l'inclusion ou du retrait des substances de la Liste. L'ajout d'une clause de protection des données dans le Code a été suggéré, de même qu'une définition plus précise de ce qu'est un sportif. En effet, le Code s'applique à des sportifs qui ne sont pas tous du haut niveau, et il estime qu'il est désormais possible d'en donner une définition plus précise, pour que les agences ayant des groupes cibles soumis aux contrôles antidopage de centaines de milliers de sportifs puissent utiliser le Code en ce sens.

La participation des gouvernements a aussi fait l'objet de commentaires spécifiques. Une distinction précise devrait exister entre leurs responsabilités et celles des signataires du Code. Il a été demandé à l'équipe d'étudier spécifiquement le renforcement des conditions de rendus et de confidentialité dans le Code, qui viennent juste d'être mentionnées. Une étude de changements mineurs a également fait l'objet d'une proposition, et une grande partie du travail a porté sur la nécessité de faire correspondre le Code aux changements évolutifs relatifs aux impératifs légaux. L'équipe de révision du Code s'est réunie à plusieurs reprises, la dernière fois à Pékin, avec de nombreux partenaires. Les membres trouveront la liste de ces réunions dans leur dossier.

M. NIGGLI explique que la réunion avec les sports d'équipe organisée par la FIFA, le 22 mars à Zurich, et présidée par le Pr Dvorak a été fructueuse, avec en conclusion l'envoi de commentaires à l'AMA au nom des sports d'équipe. Il en sera tenu compte dans la nouvelle version du Code. Les sports d'équipe se sont engagés à proposer une position commune sur les deux questions qui leur ont été soumises. L'une porte sur les informations sur la localisation et les contrôles manqués (la réponse est prévue pour la fin mai), l'autre sur les conséquences pour les équipes, comme le nombre minimum de joueurs à contrôler, les conséquences pour l'équipe, etc. Ce processus se poursuit. Jusqu'à présent, l'équipe de projet du Code n'a pas arrêté sa position sur ce sujet. Elle attend les prochaines discussions avec les sports d'équipe.

Il veut s'assurer que la question posée a été bien comprise par tous. La veille, le Comité exécutif s'est engagé dans une discussion approfondie sur certains points qui est à l'origine d'une recommandation destinée à l'équipe de projet du Code sur la manière de faire figurer les points en question dans la nouvelle version du Code. Les membres auront toute l'occasion nécessaire de commenter le nouveau projet de Code une fois celui-ci publié. La première question exigeant des précisions est un article sur le contrôle des échantillons A et B. L'article s'est révélé incompréhensible par tous hormis par ceux qui l'avaient rédigé. Il a donc été décidé de le reprendre. Il sera désormais précisé qu'une fois qu'un résultat anormal sur un échantillon A a été constaté, l'analyse de l'échantillon B devra être demandée par le sportif ou l'OAD responsable, même si le sportif n'en fait pas la demande. Si personne ne souhaite l'analyse de l'échantillon B, le résultat du A suffira pour poursuivre le cas. Il s'assurera que la formulation reflète cela.

Il a été demandé à l'équipe de préciser davantage les raisons pour lesquelles une substance figure ou non sur la Liste. Ceci a fait l'objet de discussions. Il a été fermement considéré que cela n'avait pas lieu d'être. Il ne doit pas y avoir plus d'explications des raisons pour lesquelles les substances figurent ou non sur la Liste. Ce travail est l'œuvre d'experts scientifiques. Si l'AMA commence à fournir le fondement de ces décisions, il estime que le risque de litiges croîtra, car il y aura toujours des experts pour contredire ces raisonnements, etc. Ceci ne figurera donc pas dans la prochaine version du Code.

Le prochain point concerne l'article existant sur l'absence de faute ou de négligence significative. Cet article était limité à certaines infractions de dopage. Il s'appliquera désormais à toutes les infractions dans le Code, y compris la nouvelle disposition qui prévoit que la suspension d'un sportif qui recommence à concourir alors même qu'il est toujours suspendu reprendra depuis le début. Certains commentaires ont estimé que cela pouvait paraître trop draconien, notamment si un sportif concourt par erreur deux jours avant la fin de sa suspension. L'article sur l'absence de faute ou de négligence

significative s'appliquera là aussi, apportant ainsi une certaine souplesse. L'équipe a décidé d'ajouter une possibilité de circonstances aggravantes. Dans le cas d'un sportif suspendu provisoirement et qui continue de concourir, ceci déclenchera la possibilité de circonstances aggravantes. Rien ne sanctionnait un tel comportement dans le Code jusqu'à présent.

La définition du sportif a été modifiée pour tenir compte des sportifs de loisirs et masters, afin que les OAD puissent adopter un traitement spécial, notamment en terme d'AUT et d'informations sur la localisation et toutes les questions qui s'y rapportent.

Le délai entre les analyses de l'échantillon A et B est un point important soulevé par les partenaires à l'origine de deux questions : premièrement, il est de plus en plus évident que certaines substances tendent à disparaître rapidement et rien n'en subsiste lors de l'analyse de l'échantillon B. La deuxième concerne la suspension provisoire. Il a été demandé si celle-ci devait intervenir après l'analyse de l'échantillon A ou celle du B. Si le délai entre le A et le B est bref, la question ne se pose pratiquement pas. Dans le prochain projet, l'équipe va tenter de proposer une règle précisant que l'échantillon B devra être analysé dans les sept jours qui suivent l'analyse de l'échantillon A. Si le sportif ne peut assister ou envoyer un représentant, le laboratoire nommera un expert indépendant qui sera présent à l'ouverture de l'échantillon.

Les AUTa ont fait l'objet d'une discussion. Leur but est de réduire la charge administrative. Il est proposé que de préférence à une notification préalable, il soit possible de déclarer la substance à l'ACD. En cas de résultat anormal, l'autorité médicale de l'OAD examinera le dossier médical et décidera si l'usage de la substance était justifié. Mais il a été jugé que d'un point de vue juridique les sportifs qui le veulent doivent toujours pouvoir demander une AUTa à l'avance et savoir si elle leur a été ou non accordée.

Dans le Code, la liste des substances spécifiques a augmenté pour qu'il y ait plus de flexibilité pour les sportifs, qui peuvent démontrer l'absence d'intention d'améliorer la performance. Ceci s'applique à toutes les substances à l'exception des agents anabolisants, des hormones et des méthodes interdites. Initialement, les amphétamines étaient également incluses, mais les scientifiques et le comité Liste en particulier ont jugé que l'inclusion des amphétamines, qui ne sont pas une catégorie mais plutôt une substance, pourrait être trompeuse. Il a donc été entendu que plutôt que de placer le nom d'une substance, c'est le terme « stimulants » qui figurera, et le comité Liste identifiera les stimulants devant être spécifiés et ceux qui peuvent être traités comme les trois autres catégories.

Enfin, un débat est intervenu sur la disposition 20.3, qui prévoit l'acceptation par les FI de candidatures de pays n'ayant pas ratifié la Convention de l'UNESCO. En un sens, il est évident que c'est le seul moyen de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils signent ce document, mais dans un autre, certaines FI ont exprimé la crainte que le nombre de pays ayant ratifié soit insuffisant, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact sur leur possibilité d'organiser des championnats du monde. Le Comité exécutif a donné comme instruction de reporter cette condition au 1^{er} janvier 2010. Dès lors, ne seront concernées que les candidatures présentées à compter de cette date, probablement pour les championnats du monde prévus cinq ou six ans plus tard. À ce moment-là, le nombre des ratifications devrait suffire pour que le problème ne se pose plus.

Ceci achève son résumé des débats de la veille.

M. RICCI BITTI félicite l'équipe de son travail. Il soutient définitivement l'action de révision du Code, qui est l'outil essentiel. Des commentaires ont été formulés sans qu'il en voie les réactions dans ce rapport. Des points n'ont pas semblé réalisables. Il a mentionné la coordination relative aux contrôles des manifestations. Il est clair que pour remporter cette lutte contre le dopage dans le sport, les contrôles devraient exister à toutes les compétitions. Dans les années récentes, cependant, les ONAD ont eu tendance à se rendre là où les FI agissaient déjà. Ceci devrait être examiné et l'AMA devrait jouer son rôle dans cette coordination. C'est dans l'intérêt de l'avenir du programme. Le

deuxième point, plus sérieux, et qu'il n'est pas prêt à accepter, porte sur l'amendement de l'article 15.3 qui dispose que si une ONAD ne souhaite pas mener la gestion des résultats, la FI doit en assumer la responsabilité. Ceci est inacceptable. Il lui semble qu'une organisation de contrôle doit pouvoir conduire la gestion des résultats et ne devrait pas laisser cette responsabilité aux FI. Il n'est pas prêt à accepter cela.

Le troisième et le quatrième point sont des recommandations. Il s'inquiète de l'aspect pratique de certaines conditions des informations sur la localisation. Il est essentiel que la transmission des informations sur la localisation soit réalisable. Il recommande donc que les conditions requises soient soigneusement réexaminées.

Le dernier point qui le préoccupe concerne l'allocation des prix en espèces. Il estime que ces sommes devraient revenir à l'autorité réalisant la gestion des résultats.

Il espère que ces quatre points seront pris en considération.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST signale qu'un commentaire a été formulé la veille sur le fait qu'il pourrait être envisagé qu'un sportif reçoive une sanction moins sévère s'il peut démontrer qu'il n'avait pas l'intention d'améliorer sa performance. Il a rappelé que les substances figuraient sur la Liste pour deux raisons sur trois. Et il se peut fort bien que cela ne soit pas l'amélioration de la performance. Une substance peut figurer sur la Liste parce qu'elle est contraire à l'esprit du sport et nuisible à la santé. Scientifiquement parlant, très peu de substances de la Liste ont fait la preuve qu'elles amélioreraient la performance, même si elles en ont la réputation. Dès lors, l'inclusion de la phrase « sans intention d'améliorer la performance » exposerait à des actions. Il a été conseillé au Comité exécutif de retenir une formulation différente, car déterminer qu'une substance améliore la performance est scientifiquement assez difficile.

M. JOHANSSON se félicite de l'ensemble du projet de renouveler la méthode mais, comme on le sait, lorsque l'échelle devient plus large, un reformatage de la pratique d'application devient nécessaire. Il est essentiel de s'assurer que de nouveaux problèmes ne seront pas créés en même temps. Il veut dire la possibilité ou le risque d'infractions semblables dans différents sports ou pays menant à des sanctions différentes. Se prononcer sur ce problème et indiquer comment il sera traité serait une bonne idée.

Au nom du gouvernement australien, M. CAMERON remercie MM. Andersen et Niggli et leur équipe de l'attention et du soin apportés aux commentaires reçus. Il note que des discussions ont eu lieu sur la confidentialité des informations, certains souhaitant voir un renforcement des dispositions à ce sujet. Il aimerait ajouter sa voix, au nom de son gouvernement, à la demande faite à l'équipe d'étudier avec soin les options concernant la possibilité de donner de conseils plus nombreux et plus précis à tous les signataires sur la manière de traiter les informations confidentielles. Peut-être est-ce là un point de détail qu'il peut ne pas sembler pertinent d'intégrer au Code lui-même, mais l'équipe souhaiterait peut-être envisager d'autres voies pour proposer des règles plus claires associées au traitement de l'information et à l'enregistrement des éléments de la chaîne de sécurité reçues par les parties, les ONAD et tous les destinataires des informations de la procédure de gestion des résultats.

Venant du milieu des laboratoires, M. PASCUAL déclare que la proposition de réaliser les analyses des échantillons A et B en seulement sept jours est très préoccupante. Les laboratoires fournissent un certificat d'analyse puis, quelques jours plus tard, ils envoient le dossier d'analyse complet. Lorsque l'organisation reçoit le certificat d'analyse, elle doit encore attendre le dossier d'analyse complet avant de lancer l'instruction initiale (selon le Code) et de pouvoir notifier un sportif, et ceci prend plusieurs jours. Pour réaliser une audition accélérée entre l'analyse du A et du B, un sportif doit avoir le temps de la préparer. Cela lui semble irréaliste. Plutôt que de supprimer des problèmes, l'AMA va en rencontrer si elle ne suit pas ce calendrier. Le risque de ne pas respecter les délais est pire que la solution recherchée.

M. MALLARD souhaite présenter le point de vue opposé et rappeler la raison pour laquelle les résultats de l'échantillon B doivent être obtenus dès que possible. En fait,

dans de nombreux sports, les sportifs participent à des compétitions semaine après semaine et le fait de retrouver des concurrents durant un mois et parfois plus, alors qu'ils présentent déjà un résultat d'analyse anormal, préoccupe grandement les sportifs notamment. Le choix qui s'impose essentiellement est de savoir si la méthode de l'échantillon B est poursuivie et confirmée ou si une suspension provisoire intervient à partir d'un échantillon A positif. La période de sept jours offre un compromis entre deux points de vue. Ceci doit être mis à l'essai. Il estime que l'AMA a atteint le point où il lui semble que de continuer avec l'échantillon B est une méthode avisée mais, si elle continue d'avoir un échantillon B, elle ne peut accepter des sportifs qui concourent des semaines durant alors qu'ils ont été contrôlés positifs et que ce sont des tricheurs potentiels. Ceci doit cesser.

M. AZIZ partage la préoccupation de M. Pascual. Il reconnaît la nécessité d'un compromis entre la durée et les sanctions provisoires ou tout ce qui pourrait être instauré. Néanmoins, sept jours, c'est un peu court. L'aspect pratique des délais ne laisse pas de l'inquiéter. Selon son expérience, cela exigera plus de temps.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il s'agit d'une formulation qui se retrouvera dans le projet de Code pour obtenir des commentaires. Ce n'est pas une décision.

En réponse au professeur Ljungqvist, M. NIGGLI déclare que premièrement, la formulation figure dans le Code et s'applique à des substances spécifiques. Le concept n'est pas scientifique, mais incontestablement juridique. L'intention d'améliorer la performance peut concerner une substance qui améliore ou non la performance. Ce qui compte, c'est l'intention. Ceci sera étudié par l'équipe de projet du Code. Mais, d'un point de vue juridique, il estime que ce concept fonctionnera.

Il explique à M. Johansson que davantage de flexibilité expose au risque de sanctions différentes. Il s'agit de permettre une flexibilité plus gérable qui réponde à un certain raisonnement, afin qu'il soit possible de faire appel d'une décision si elle n'est pas acceptée. Une certaine discrétion subsistera, et si l'AMA ou la FI n'est pas satisfaite de l'usage de cette discrétion, il y aura appel. On peut espérer que la jurisprudence établira ce que doivent être les circonstances et comment cela fonctionne. L'AMA a accru la flexibilité aussi parce que plusieurs cas ont entraîné un résultat qui de toute évidence n'était pas acceptable. Dans le cas d'un sportif qui n'est pas un tricheur et est reconnu comme ne l'étant pas par tout le monde et qui reçoit néanmoins une suspension d'un an, on court le risque de perdre le soutien du public. Il s'agit de trouver le système qui ouvre la porte mais pas trop et qui demeure gérable à travers le processus en place.

En réponse au commentaire de M. Mallard, il reconnaît les commentaires formulés par les sportifs. L'équipe étudie toutes les voies possibles, et la nouvelle version comprend déjà un article qui traite de la possibilité de commenter les affaires en cours. L'équipe explore aussi les moyens de traiter les substances qui exigent des enquêtes plus approfondies, telles que le rapport T/E, ce qui est probablement à l'origine du commentaire de M. Mallard. Dans de tels cas, il y a probablement écart par rapport à un résultat anormal dès qu'une valeur irrégulière (par opposition à anormale) est décelée, et un examen approfondi de l'OAD intervient avant que cela ne devienne un résultat anormal. Ceci garantit une plus grande confidentialité. L'équipe étudiera les règles et l'approche pratique, parce que les règles sont bonnes mais elles peuvent être enfreintes. La meilleure des garanties serait sans doute que l'AMA réduise au minimum le nombre de personnes informées.

Pour ceux que le délai de sept jours inquiète, l'AMA doit essayer. Elle en parlera avec les laboratoires pour voir si c'est réalisable, mais ce problème est crucial et il s'agira probablement d'une condition très importante requise à l'avenir. Il sera nécessaire que soit garantie une analyse de l'échantillon B plus rapide que telles qu'elles sont pratiquées actuellement.

LE PRÉSIDENT demande de ne pas oublier que, jusqu'à présent, il a l'impression qu'une plus grande flexibilité est perçue par le public comme un affaiblissement de la détermination dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il est nécessaire d'œuvrer

pour préciser que tel n'est pas le cas et que cette flexibilité en bas de l'échelle correspond aussi à une suspension de quatre ans pour infraction aggravée. Donc l'AMA devient beaucoup plus sévère contre les délinquants, mais pas contre les victimes d'accidents.

M. NIGGLI répond à M. Ricci Bitti. L'AMA a reçu 80 commentaires, c'est pourquoi il n'a pas été possible de répondre à tous au cours de la présente réunion. Les membres constateront que leurs commentaires sont repris dans le prochain projet, notamment sur les informations sur la localisation. À propos de ce qu'a déclaré M. Ricci Bitti sur la responsabilité résiduelle des FI, à savoir ce qui arrive si la gestion des résultats n'est pas prise en charge, quelques cas de sportifs clairement contrôlés positifs se sont présentés et l'organisation responsable du contrôle a annoncé que ses règles ne lui donnaient pas le droit de réaliser la gestion de résultats et la FI a indiqué que cela n'entraînait pas dans ses attributions. En conséquence, un sportif contrôlé positif a continué de concourir parce que personne ne faisait rien contre lui. C'est le raisonnement à la base de cet article, pour qu'au bout du compte l'autorité d'agir soit attribuée. Il ne dit pas qu'il reviendra à la FI de s'en charger, mais il sera possible que dans ses règles, il soit précisé que cela relève des FN, par exemple, parce que c'est un cas national. Au moins une autorité pourra se prononcer sur la marche à suivre dans de telles situations.

M. RICCI BITTI déclare que son point de vue est fondé sur son expérience. Un cas belge s'est présenté dans sa Fédération il y a cinq ans lors d'un contrôle hors compétition. Il a été demandé à la FI, et elle est encore requise, d'intervenir dans une affaire pour une compétition non sanctionnée par elle. Il recommanderait que le plus tôt les autorités effectuant les contrôles organisent elles-mêmes la gestion des résultats, le mieux cela sera. La question de la responsabilité est très importante et, si elle s'étend, son expansion sera sans limite. L'autorité de contrôle doit s'organiser pour pouvoir aussi gérer les résultats.

LE PRÉSIDENT précise que M. Ricci Bitti aura la possibilité de faire valoir son point de vue. Il n'est pas certain néanmoins que tout le monde le partage. Vouloir le pouvoir, c'est aussi accepter les responsabilités qui l'accompagnent.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la révision du Code.

7.2 Rapport sur l'application et le respect du Code

M. ANDERSEN explique qu'un rapport intermédiaire approfondi sera présenté au Comité exécutif en septembre, et un rapport final interviendra à la fin 2008.

L'AMA compte 572 signataires du Code et a reçu 97 réglementations antidopage qu'elles a approuvées comme étant conformes au Code. L'Agence dispose également d'un système connu sous le nom de WADA Logic qu'il a déjà présenté aux membres du Conseil de fondation. En tout, 147 signataires ont rempli le questionnaire sur le respect. Il a rendu compte en novembre 2006 de l'article du Code qui stipule l'obligation de surveillance du respect du Code, et il a présenté le système pour surveiller ce respect ainsi que les délais impartis. Comme les membres s'en souviendront, en conclusion de la discussion, il a été décidé qu'un rapport serait soumis à la fin 2008, pour s'efforcer également de coordonner cela avec la Convention et le rapport de l'UNESCO à ce sujet. Le rapport sur le respect présente comme difficulté que nombre de partenaires n'ont pas encore mis leurs règles en place, et l'AMA y travaille au quotidien. Et s'ils ont des règles en place, ils n'ont pas de programme antidopage. Cela signifie absence de contrôles hors compétition, de procédure en cas de contrôles ratés, d'informations sur la localisation, ce qui rend discutable la fiabilité de la procédure de gestion des résultats.

Afin d'aider les partenaires dans leurs tâches, de nombreux modèles de règles destinés aux CNO, FI, ONAD, Organismes de grandes manifestations sportives, FN et ONAD dans les ORAD, ont été produites pour apporter une aide au développement de

leurs propres systèmes. L'AMA a également élaboré des lignes directrices sur la manière de travailler dans certains domaines au quotidien. L'établissement d'ORAD est l'un des éléments très importants de ce programme d'aide, et l'Agence a également proposé le développement d'une Organisation antidopage des FI (OADFI). Elle s'efforce à présent d'aider afin de pouvoir rendre compte à la fin de l'année suivante et elle met en place un système pour examiner et évaluer les partenaires qui ne respectent pas encore le Code. Ceci comprend la mise en place de règles et de vérifications, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et sur instruction de Montréal. L'AMA aide aussi dans les programmes d'assurance de qualité pour que les organisations antidopage participent à des programmes antidopage de pointe. Il en rendra compte au Conseil de fondation à la fin 2008.

LE PRÉSIDENT déclare que le Comité exécutif a demandé pour la réunion de septembre de cette année une identification préliminaire des signataires respectant le Code et de ceux qui ne le sont pas, et il en sera de même en 2008, car une désignation pour non-respect aura un impact significatif sur les signataires. L'AMA va tenter d'obtenir un projet de rapport pour la mi-2008, afin que les signataires qui tendent à ne pas respecter le Code puissent régler les défauts qu'ils soient avant la fin de l'année.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur l'application et le respect du Code.

8. Départements / Secteurs de programmes – Décisions et principales activités

8.1 Communication

MME HUNTER fait une brève présentation de la mission du département Communication de l'AMA. En termes généraux, il s'efforce de promouvoir l'organisation et son identité et présente une image consistante et cohérente. Son rôle est de faire connaître et de faire comprendre la lutte pour un sport propre, le Code et l'AMA. D'une manière standard, le département fournit des informations essentielles et consistantes à propos du mouvement antidopage, de l'AMA et du Code. En outre, le département estime qu'il est crucial d'actualiser les principaux messages en temps voulu. Actuellement, le département se concentre sur plusieurs messages essentiels. La lutte contre le dopage est un processus évolutif qui appelle de nouveaux outils et de nouvelles stratégies. C'est un processus permanent mais le mouvement antidopage global est relativement jeune et en dépit de sa jeunesse a déjà réalisé des progrès majeurs depuis la fondation de l'AMA. C'est un processus évolutif qui appelle de nouveaux outils et stratégies et le rôle de l'AMA est d'être le chef de file dans ce secteur. Les publics que l'AMA s'efforce de toucher comprennent les médias, les sportifs grâce, notamment, à son programme de sensibilisation, les principaux partenaires et le grand public. À chacun d'eux, en ce qui concerne la communication, est destinée une variété de programmes et d'outils, tous décrits dans le matériel proposé. Elle ne souhaite pas les présenter un par un, mais elle tient à souligner quelques points.

En terme de relations avec les médias, un symposium a eu lieu à leur intention en janvier de cette année à Lausanne. C'est le deuxième grand symposium qui leur était destiné, après celui de 2004. Le programme s'est déroulé sur une journée. Le président du CIO, Jacques Rogge y assistait et le président de l'AMA y a proposé une présentation sur l'état actuel de la lutte contre le dopage dans le sport. D'autres présentations ont ensuite été faites par M. Howman et le Dr Rabin, qui se sont exprimés plus spécifiquement sur certaines stratégies d'antidopage et avancées de la science. Il a également permis de présenter la révision du Code. En 2004, l'AMA s'était concentrée sur la présentation du Code. Ce symposium a permis d'aborder les progrès et ce dont il

devait être question dans la révision du Code. Une centaine de journalistes environ étaient présents, soit 30 de plus qu'en 2004, ce qui signifie un accroissement notable de l'intérêt pour le thème de l'antidopage. Les questions des journalistes se sont révélées très argumentées, ce qui est un bon signe.

En conjonction avec ce symposium pour les médias, une table de ronde de communication a été proposée aux responsables de la communication des FI. Ceci a donné lieu à des débats notamment sur les ressources que l'AMA peut proposer pour aider les responsables de communication des FI à communiquer avec les médias et les sportifs. En résultat, l'AMA a désormais des entretiens mensuels avec les responsables de la communication des FI pour annoncer tous nouveaux services que l'AMA pourrait proposer pour aider à mieux éduquer leurs sportifs et médias. L'Agence formera aussi un groupe d'action avec certains de ces responsables pour élaborer des lignes directrices, de bonnes pratiques et du matériel de communication pour traiter les cas de dopage en et hors compétition. Ceci sera réalisé avant la fin de l'année.

Le département est également confronté à la difficulté de la sensibilisation des médias des régions où l'éducation antidopage est moins développée. Il doit fournir les éléments de base et proposer un cadre de travail. En décembre, de l'an dernier, un programme de sensibilisation destiné aux médias, a fait l'objet d'une expérience pilote aux Jeux asiatiques. M. Donzé, responsable des relations médias de l'AMA, s'est installé plusieurs jours au Centre de médias où il a pu s'entretenir individuellement avec les membres de cette profession et établir ainsi une base médias. Cette expérience a été un succès, et l'intention est de la renouveler aux Jeux africains et aux Jeux panaméricains en juillet.

Le programme d'ORAD est également une importante occasion de toucher les médias des régions concernées. Un programme pilote a été lancé en mars en conjonction avec la réunion du Conseil de l'ORAD d'Asie du Sud-Est. Elle a elle-même organisé une séance médias pour répondre aux questions et transmettre les éléments de base de l'antidopage. Le département étudie les autres régions du monde vers lesquelles il pourrait s'orienter dans le courant de l'année.

Le programme de sensibilisation des sportifs est bien établi et il était présent aux Jeux asiatiques à Doha en décembre 2006 et aux Championnats du monde juniors de la FIS en mars. La photo à l'écran montre l'un des membres du comité des Sportifs venu apporter son aide durant cette manifestation de sensibilisation. Ce programme sera présent à un certain nombre d'autres manifestations cette année.

Le grand succès du programme de sensibilisation qu'elle vient de mentionner a eu pour conséquence un grand nombre d'invitations à diverses manifestations des partenaires. Malheureusement, il n'est pas possible d'être partout et le département a mis au point le programme de sensibilisation modèle. Depuis janvier 2006, année du lancement de ce modèle, pas moins de 18 organisations se sont engagées à l'appliquer. Une brochure dans le dossier des membres décrit ce programme modèle, facile à adopter pour développer un programme de sensibilisation personnalisé.

Le grand public est aussi l'une des cibles du département. L'AMA s'efforce de lancer des partenariats avec d'autres organisations pour promouvoir l'antidopage et une meilleure éducation à la lutte contre le dopage. Elle est extrêmement honorée de sa collaboration avec le Musée Olympique qui vient de rénover sa présentation sur la lutte contre le dopage dans le sport. Le travail réalisé est remarquable. Elle souhaite projeter quelques transparents aux membres à ce sujet. L'exposition permanente sur l'antidopage a été lancée la semaine précédente. Elle passe quelques diapositives des diverses installations, qui comptent aussi une vidéo montrant le président Jacques Rogge s'exprimant sur la tolérance zéro du CIO à l'égard du dopage. Le Quiz sur le dopage du programme de sensibilisation des sportifs fait partie de la contribution de l'AMA. Les visiteurs peuvent ainsi tester leurs connaissances et ce qu'ils ont appris à l'exposition de manière interactive. Enfin, également diffusés au Musée Olympique, des témoignages de sportifs sont repris dans une vidéo qu'elle présente aux membres également.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la Communication.

– **8.1.1 Rapport du président du comité des Sportifs**

MME HUNTER précise que le comité des Sportifs s'est réuni en avril au Portugal à l'invitation du gouvernement portugais. Un certain nombre de sujets ont été abordés à cette réunion. Le premier d'entre eux concerne la confidentialité des informations sur les sportifs. Les sportifs ont indiqué avec insistance qu'il était important que le système antidopage et ceux qui participent à l'antidopage inspirent la plus grande confiance. Le Comité a également discuté la Liste de substances interdites et s'est montré très favorable au système actuel de choix des substances et des méthodes devant figurer sur la Liste. Le comité a également abordé la question du cannabis, estimant que son retrait de la Liste enverrait un message négatif très fort aux sportifs. Concernant les sanctions contre les infractions de dopage, le comité a renouvelé son message précédent : des sanctions fermes doivent être prévues en cas de première infraction de dopage. Le comité encourage le renforcement de la première sanction dans le cas d'une sérieuse infraction de dopage. Quant à la coopération avec les enquêtes, d'une manière générale, le comité approuve le principe de proposer des incitations mais, en toute justice à l'égard des sportifs propres, il estime que toute incitation ne devrait pas être trop faible et ne devrait pas permettre le retour rapide et facile à la compétition de sportifs ayant triché. Toute faille potentielle devra être étudiée. Le comité s'est également intéressé aux pénalités financières et aux sportifs propres qui perdent des récompenses contre les sportifs plus tard convaincus de dopage. Il encourage davantage de discussion et de considération durant la procédure de révision du Code sur la question de la récupération des récompenses financières. Dans le contexte de la révision des Standards internationaux de contrôle, il a été demandé aussi au comité de consulter sur les informations sur la localisation et les contrôles manqués. Des commentaires pratiques et très détaillés ont été transmis à l'équipe révisant ces Standards. Par ailleurs, le comité a pu visiter le laboratoire de Lisbonne et les sportifs ont posé de très pertinentes questions sur la chaîne de responsabilité et les pratiques de laboratoire.

Davantage d'éléments d'éducation et de suivi sur ces questions seront transmis à la prochaine réunion du comité, qui est prévue le 27 août à Montréal. Le principal thème sera la mise au point des commentaires sur la révision du Code, pour que les sportifs puissent intervenir une dernière fois dans la version définitive du Code qui sera soumise au Comité exécutif en septembre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité des Sportifs.

8.2 Science

– **8.2.1 Rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche**

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST précise qu'il sera bref et aborde les deux premiers points. Il a le plaisir d'informer les membres que l'AMA, en tant qu'organisme finançant la recherche, est désormais très largement reconnue au sein de la communauté scientifique comme source financière stable et permanente de la recherche antidopage. Pour recruter de bons chercheurs, un financement permanent est nécessaire car la recherche est un engagement à long terme, et être ainsi reconnue comme une source stable de financement pour la recherche prend du temps. L'AMA est parvenue à ce statut et c'est visible car de plus en plus de laboratoires au profil élevé lui soumettent des demandes de bourses. C'est une grande source de satisfaction. L'Agence a récemment lancé son appel aux demandes de bourse pour les travaux de recherche de l'an prochain, et la date limite

des réponses est fixée au 20 mai. Le comité d'examen se réunira cet été et passera en revue tous les projets pour décider lesquels seront présentés au comité Santé, Médecine et Recherche pour l'allocation des bourses de recherche pour 2008. Le Comité exécutif prendra sa décision finale en septembre à ce sujet.

Les membres ont déjà reçu un rapport sur les résultats des recherches soutenues par l'AMA. Il s'agit de projets à long terme et il continuera de tenir les membres informés.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche.

- 8.2.2 Projet de Liste 2008

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST rappelle que la principale tâche du comité Santé, Médecine et Recherche est la production de la Liste des substances et méthodes interdites avec le comité Liste. Les deux comités se sont réunis en janvier et quelques semaines auparavant. Un projet de Liste 2008 a été rédigé. Il n'est pas très différent de celui de 2007, mais il y a quelques changements sur lesquels il aimerait avoir l'avis des membres. Le projet de Liste sera diffusé prochainement durant l'été, afin que les opinions des partenaires soient envoyées pour les réunions du comité Santé, Médecine et Recherche et du comité Liste du début septembre. Les propositions d'allocation des fonds de recherche et la Liste 2008 seront soumises au Comité exécutif en septembre.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le projet de Liste 2008.

- 8.2.3 Passeport de l'Athlète / Paramètres sanguins

LE DR GARNIER passe brièvement en revue le projet de Passeport de l'Athlète. L'AMA en discute depuis le tout début de ses activités. Il a été présenté l'année dernière et a été réactivé à l'issue des Jeux olympiques de Turin, qui ont été à l'origine d'une situation confuse. L'AMA a donc pris l'initiative d'inviter toutes les FI qui pratiquaient déjà des programmes de contrôles sanguins de ce type, en vue de s'entendre sur une approche harmonisée. Au cours des deux symposiums organisés en septembre 2006 par l'IAAF et l'USADA à Lausanne, tous les experts et les participants présents ont confirmé l'avantage du suivi longitudinal et de la surveillance du sang. À la première réunion, les FI ont demandé à l'Agence de prendre la direction des opérations. Elle a donc organisé plusieurs réunions avec les FI concernées et des experts externes pour discuter et définir la meilleure approche. La réunion la plus récente a eu lieu le mois dernier à Lausanne et un consensus s'y est dégagé pour considérer cette pratique comme faisant partie de la procédure antidopage elle-même (à prendre en considération dans le cadre de la procédure actuelle de révision du Code). La recherche de l'harmonisation et la production de lignes directrices d'application ont été confiées à l'Agence. Les principes généraux d'un passeport hématologiques ont également été arrêtés. Lors de cette récente réunion, les experts sont parvenus à s'entendre sur une approche scientifique.

Les principes généraux comprennent l'augmentation de l'efficacité antidopage tout en renforçant la protection de la santé. Certains paramètres pertinents devront être surveillés pour établir le profil personnel du sportif. Des échantillons devront être prélevés en et hors compétition selon des protocoles standardisés. Tous les résultats seront enregistrés dans une base de données. Les analyses de résultats devront être réalisées à partir d'une référence individuelle plutôt que selon une population de référence. Tous les participants ont admis aussi que des règles de prévention du dopage devaient être fixées et que les valeurs irrégulières devaient entraîner une suspension provisoire, conformément aux règles des OAD compétentes.

La stratégie de l'AMA est donc de poursuivre ce processus en coordonnant des réunions avec les experts juridiques et ceux responsables de la mise en œuvre, de faciliter l'application du modèle proposé avec un projet pilote, d'établir des modèles de bonnes pratiques et, en parallèle, de continuer à soutenir les études techniques et de faisabilité légale (programme « Athlète for Transparency » et laboratoire de Lausanne).

En conclusion, le consensus scientifique est significatif, puisqu'il est passé d'une approche portant sur une population de référence à celle où la référence est individuelle. Le modèle devra être actualisé à partir des résultats de tous les travaux en cours. Une validation légale sera également indispensable, et la mise en place des outils appropriés devra être facilitée et organisée.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le Passeport de l'Athlète / paramètres sanguins.

– **8.2.4 Développement de laboratoires régionaux antidopage**

LE DR RABIN annonce qu'il sera bref. Il s'agit d'un point d'information. L'AMA est informée de l'existence et du développement de laboratoires régionaux antidopage dans certains pays, notamment en Europe. Elle estime qu'il s'agit d'un sérieux manquement au système antidopage harmonisé instauré sous l'égide du Code mondial antidopage. De tels laboratoires opèrent hors du système de contrôle de qualité international et ne sont soumis à aucune des obligations relatives aux règles éthiques. Ceci pourrait être à l'origine de fréquents résultats douteux, et par là même entraîner la confusion au sein des sportifs et du public. Il estime que les autorités publiques devraient adresser un message ferme et s'assurer qu'il n'est fait appel qu'aux seuls laboratoires accrédités pour les analyses antidopage, et aussi qu'il est tenu compte des ressources en personnel et de la capacité des laboratoires existants, plutôt que de créer un système à deux niveaux avec des laboratoires antidopage régionaux moins qualifiés.

M. MORRESI précise qu'en mars, il a soumis une proposition pour la standardisation des laboratoires sous la supervision de l'AMA. La raison en est que les fonds ne sont pas suffisants pour accréditer plusieurs laboratoires nationaux dans de nombreux pays. Nombre de fédérations nationales n'ont pu assumer leurs responsabilités. Tant que cette proposition n'est pas approuvée, l'application des standards deviendra impossible du fait de financements insuffisants. Beaucoup de pays s'efforcent d'obtenir l'accréditation d'un laboratoire. Il demande une analyse approfondie de la standardisation des laboratoires nationaux sous la supervision de l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST signale qu'une présentation est intervenue devant le Comité exécutif la veille sur les diverses possibilités de développement de laboratoires pour le contrôle du dopage à l'avenir, et il suggère que le Dr Rabin en fasse le commentaire.

LE DR RABIN informe les membres du Conseil de fondation que le document proposé provient d'Amérique du Sud et il a été étudié par le Comité exécutif. Tous les éléments ont été examinés avec soin. Sur le plan technique, le comité Laboratoires conclut que l'esprit de l'AMA et le mandat qui lui a été confié sont d'assurer le développement d'un système de laboratoires antidopage de haute qualité. Le Standard international pour les laboratoires (SIL) reflète cette exigence. Il a été complètement révisé et est soumis aux commentaires jusqu'à l'automne. Il est clair que si l'AMA envisageait un système à deux niveaux, cela entraînerait une certaine souplesse qui potentiellement viendrait réduire la qualité des laboratoires antidopage existants, et certaines des règles mises en place n'auraient pas nécessairement pour objectif de parvenir à une qualité élevée. Ceci serait préoccupant pour le système car l'application des règles requiert des ressources humaines et financières. Il est convaincu de la haute qualité du système en vigueur. Il a été reconnu comme tel par les organismes internationaux avec lesquels l'AMA collabore, l'ILAC ou l'IPM. Et c'est la tendance qui se dégage pour l'ensemble des laboratoires

opérant à un niveau international doté d'un système de qualité élevé. Cela étant dit, l'AMA étudie d'autres options pour maintenir ce niveau, mais aussi pour s'ouvrir à d'autres laboratoires disposant de moindres ressources. Ceci a été présenté au Comité exécutif la veille et sera discuté par le comité Laboratoires et le comité Santé, Médecine et Recherche et des propositions seront soumises au Comité exécutif et au Conseil de fondation lors des prochaines réunions.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le développement des laboratoires régionaux antidopage.

8.3 Éducation

MME CARTER rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil de fondation un certain nombre de membres avaient fait connaître leur soutien au développement d'une stratégie fondée sur l'élaboration de valeurs positives pour la prévention en éducation, grâce à la coordination d'informations et de programmes éducatifs avec les partenaires. Le département Éducation s'est efforcé d'approfondir cette orientation stratégique.

L'objet de la présentation est de proposer une vaste description de ce qui est accompli actuellement. La stratégie d'éducation distingue entre l'information et l'éducation, considérant que l'éducation représente davantage une question d'élaboration de valeurs plutôt que la sensibilisation à des faits ou leur connaissance. Sans vouloir réduire l'importance de l'information, celle-ci exprime davantage le « ici et maintenant » quand l'éducation propose des effets à long terme. Cette stratégie, considérée comme intrinsèquement préventive, vient compléter l'action d'intervention générale de l'AMA.

Le but à long terme du département est d'aider tous les partenaires à mettre en place ou à développer leurs propres programmes d'éducation qui non seulement fourniront des informations mais aussi une éducation au franc jeu et à un sport propre. À long terme, le département prévoit également de développer une facette sur les compétences dans la prise de décision pour aider les personnes à utiliser l'information et les valeurs qui sont les leurs afin de prendre les bonnes décisions et ne pas s'engager dans le dopage.

Le département s'efforce de rester au fait du matériel existant et des activités en cours et de les rassembler dans une base de données spécialement réservée à cet usage. Il s'est penché sur les lacunes évidentes et sur le développement d'outils et d'activités pour combler les manques et les mettre à la disposition des partenaires. Le département souhaite promouvoir l'appropriation par les partenaires de leurs propres outils et programmes. Ainsi, tout ce qui est produit l'est de manière neutre afin de pouvoir être adapté et convenir à tous les contextes, attentes et ressources des partenaires intéressés.

Comme il a été rappelé, le département dispose à présent d'un programme de bourses de recherche en sciences sociales, créé pour lui permettre de suivre une approche fondée sur des preuves dans l'élaboration de son travail d'éducation. Le programme est encore très récent mais à long terme, elle escompte que les résultats de projets de recherche offriront une meilleure compréhension des causes du dopage, ce qui permettra de mieux les traiter par des stratégies d'éducation. Elle espère aussi obtenir des indications de ces projets de recherche en sciences sociales sur la meilleure manière d'évaluer l'efficacité du travail et des activités d'éducation. Le département souhaite à l'avenir établir une base de données des projets de recherche en sciences sociales lancés grâce aux programmes de bourses. Il voudrait aussi inviter tous les partenaires ayant connaissance de travaux de recherche publiés dans ce domaine à les mettre à disposition pour permettre la constitution d'une base de données pertinentes.

L'un des outils mentionnés également est la bibliothèque numérique. C'est en fait une base de données rassemblant le matériel antidopage produit par les partenaires. Le

principe en est simple : les partenaires produiront du matériel sont invités à le proposer à l'Agence, qui le publie sur son site Internet, afin que ceux qui ne le possèdent pas et ne veulent pas réinventer la roue puissent contacter les auteurs et leur demander l'autorisation d'utiliser ce qu'ils peuvent comme base pour leur propre matériel d'information. L'intérêt de la bibliothèque numérique se limite à ce que les partenaires acceptent de transmettre à l'AMA. Elle invite donc les partenaires à consulter la bibliothèque, à contacter d'autres partenaires pour leur demander leur permission, mais également s'assurer que leur production figure dans la bibliothèque numérique et qu'elle soit actualisée si nécessaire, afin que ce qui figure dans la bibliothèque soit aussi à jour et exceptionnel que possible.

Une série de mallettes éducatives destinées aux partenaires pour leur propre programme antidopage figure parmi les produits essentiels élaborés au cours de l'année écoulée. Conçues en vue d'être adaptées par l'utilisateur final pour convenir aux attentes et aux contextes locaux, elles sont disponibles en anglais, français et espagnol.

La mallette de l'enseignant consiste en une série de plans de leçons et de matériel d'enseignement destinés aux élèves des écoles primaires et secondaires. Elle comprend aussi un jeu de cartes avec diverses valeurs relatives à la définition de l'esprit sportif. Le département collabore actuellement avec l'UNESCO à la mise au point d'un programme et de matériel destinés au Réseau des Écoles associées. Elle espère que ce matériel pourra être mis à l'essai l'année prochaine dans deux écoles de ce Réseau.

La mallette destinée aux entraîneurs du haut niveau a été conçue selon le modèle de la formation des formateurs. Elle se compose essentiellement d'un atelier de trois heures prêt à l'emploi proposé aux entraîneurs du haut niveau sur des thèmes de l'antidopage. Elle a été officiellement lancée il y a un mois, et l'AMA a déjà reçu un grand nombre de commandes, de la part des membres également ici présents. Les membres voudront bien consulter le site Internet s'ils veulent la recevoir. La procédure est très simple, et elle la leur fera volontiers parvenir. Des collègues de l'antidopage des pays germanophones ont proposé et sont en train de traduire la mallette en allemand. Ainsi, elle sera bientôt disponible en quatre langues. Toute offre de traduction dans d'autres langues par les partenaires est la bienvenue.

La mallette des responsables de programme se compose davantage de matériel d'information et de présentations destinés à ceux qui sont intéressés par la diffusion des informations antidopage et des programmes d'éducation. Elle contient des éléments sur l'histoire du monde du dopage, les principaux acteurs et les effets du dopage sur la santé, sous forme de présentations également. Elle peut être utilisée immédiatement par ceux qui veulent faire des présentations aux écoles ou clubs de sports.

Le département collabore avec le Dr Garnier à la production d'une mallette destinée aux praticiens de la santé et également avec M. Andersen, du département Standards et Harmonisation, à une mallette semblable pour les ACD.

Les symposiums internationaux sur l'éducation ont constitué l'une des principales activités du département. Celui-ci a adapté la formule car, en éducation, il s'agit d'aspects très humains. Il est humain de s'asseoir autour d'une table puis de s'en aller en oubliant ce qu'on a entendu. Il est humain d'avoir une meilleure mémoire de ce qu'on a vu, et il est humain de ne comprendre qu'après avoir agi. L'essentiel de l'approche sur l'éducation repose sur ces considérations humaines, et le matériel élaboré se propose comme des modèles qui seront regardés et mémorisés. Quant aux activités, elles ont pour but de favoriser la compréhension pour un effet à long terme. Le département invite et encourage les participants à transmettre ce qu'ils ont appris à leur propre communauté.

À ce stade, le Département de l'Éducation se compose de quatre personnes, et elle tente en ce moment d'en obtenir une cinquième. Néanmoins, pour pouvoir toucher tous les partenaires que le département a pour mandat d'atteindre, il s'agit plus d'utiliser le modèle de la formation du formateur avec l'effet ricochet sur les participants qui reprennent à leur compte le travail de développement de l'AMA. Pour maximiser l'effet

formation des formateurs de l'activité d'éducation, le département s'est efforcé de cibler en priorité « ceux qui agissent ». Le département a organisé des symposiums très formels sur l'éducation, mais il obtient de meilleurs résultats en allant à la rencontre de petits groupes de personnes qui oeuvrent sur le terrain, que ce soit en éducation ou directement avec des sportifs.

Par ailleurs, parce qu'elle souhaite rendre les activités d'éducation de l'AMA aussi accessibles que possible, elle s'est rendu compte que nombre des partenaires ne disposaient pas des ressources nécessaires pour organiser ces symposiums plus formels et plus conséquents. C'est pourquoi le département a mis au point un format de séminaire pour lequel l'AMA prend en charge les frais de déplacement et de ressources humaines, ne comptant que sur l'énergie et l'enthousiasme des participants sur le terrain. Le résultat recherché par l'AMA est de proposer des conseils et des outils en vue de la mise en œuvre et la gestion de programmes de prévention contre le dopage. Et en particulier, les séminaires conduisent les participants à travers une série d'activités qui les amènent à la création d'un plan de base pour une éducation antidopage, et, dans l'idéal, un groupe de travail sera nommé pour assurer le suivi du développement et de l'usage du plan de base dans le lancement de ses propres activités d'éducation.

À côté de ses activités de séminaires et de symposiums, le département comptait déjà une action en milieu scolaire, où du matériel adapté est proposé à des écoles locales, avec des activités de groupes d'intérêt, pour lesquels il a consulté un petit groupe d'experts de l'éducation et dans lesquels il s'efforce d'inclure des représentants du ministère de l'Éducation local, car cela accélère nettement l'assimilation de l'antidopage dans les écoles.

À long terme, le département aimerait également ajouter au matériel général d'enseignement antidopage le développement de compétences dans la prise de décision et une incitation à l'autosuffisance.

Comme les membres pourront le constater sur les photos, dont bon nombre ont été prises aux Seychelles et à Maurice. L'AMA revient de l'Océan Indien où, avec l'aide de M. Swigelaar, des séminaires ont eu lieu aux Seychelles, à Maurice et Madagascar.

Il est prévu que le département Éducation retourne en Afrique cette année ainsi qu'en Amérique latine, aux Caraïbes et en Océanie. Selon les disponibilités, il est possible aussi qu'il se rende, plus tard, en Europe orientale et en Asie du Sud-Est.

Elle souhaite faire part d'une préoccupation relative au suivi des activités d'éducation et pour déterminer à quel point exactement elles servent les partenaires sur le terrain en général. Il faut bien reconnaître que le département n'a pas prévu de processus d'évaluation systématique. Ce sera l'ancrage de l'année à venir. La nouvelle équipe est prête à commencer à réaliser et à mettre en place ce processus. Cela ne doit pas servir uniquement d'éléments de compte rendu pour le Conseil de fondation ou pour souscrire à une responsabilité administrative, c'est aussi un moyen de faire participer les partenaires et de rappeler l'importance des activités d'éducation pour l'AMA. À la différence d'autres secteurs de la lutte contre le dopage, susceptibles d'être plus quantifiables grâce à un certain nombre de tests, RAA, etc., l'éducation, dans ses effets, n'est pas aisément quantifiable. À court terme, le département rendra compte du nombre de personnes touchées et de la quantité de matériel d'éducation distribuée. Mais tout effet réel de l'éducation ne sera mesurable que dans des dizaines d'années, sinon des générations.

Elle conclut sa présentation par ce qu'elle considère comme une notion cruciale : l'éducation n'est pas une manifestation, mais un processus, et les activités d'éducation doivent être régulières, répétées et soutenues. Aborder l'éducation avec une classe d'élèves au cours d'une année donnée, le message devra être répété durant les années qui suivent. Toutes les personnes ici présentes et tous les partenaires ont leur rôle à jouer, notamment auprès des enfants et des jeunes, et le message qu'ils transmettent est repris par d'autres et reproduit, notamment pour les enfants qui tendent à faire comme on fait plutôt qu'à faire comme on leur a dit. Elle encourage les membres à

réfléchir au fait qu'ils sont tous des modèles et qu'il leur faut se conduire en éducateurs chaque fois qu'ils sont entourés d'enfants, de jeunes et de sportifs.

Elle remercie toutes les personnes présentes car, sans leur enthousiasme et leur intérêt pour les activités d'éducation, le département n'aurait pu sensibiliser les régions qu'il a déjà touchées et celles qu'il va atteindre. Elle remercie le comité Éducation, qui soutient sans réserve l'exécution du travail fondé sur les valeurs. Elle remercie les très précieux directeurs régionaux, sans lesquels les activités de séminaires et de symposium réalisées jusqu'à présent n'auraient pas été possibles, et son équipe du département Éducation, sans laquelle les outils présentés à l'écran n'existeraient pas. Elle remercie les membres de l'avoir écoutée et de leur contribution à l'action d'éducation.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie Mme Carter de son excellente présentation. Il note que le département prévoit de produire du matériel d'éducation pour le personnel de santé et il s'en félicite. Il suggère que lors de la production de ce matériel, Mme Carter consulte la commission médicale du CIO pour s'assurer que ce matériel éducatif soit en harmonie avec le Code médical du Mouvement olympique, désormais obligatoire au sein du Mouvement olympique. Il a été réalisé récemment et rendu obligatoire pour le personnel de santé travaillant au sein du Mouvement olympique.

M. BOUCHARD souligne le travail remarquable réalisé par le département Éducation, C'est un petit département dont la tâche est ardue, et les résultats ne seront pas visibles dans l'immédiat, comme Mme Carter l'a justement fait remarquer, l'équipe est hautement qualifiée et déterminée, et il la remercie du travail qu'elle réalise, car il est de très haute qualité.

LE PRÉSIDENT reconnaît qu'à long terme, la solution du dopage n'est pas le contrôle antidopage mais l'éducation et la transformation des attitudes.

MME CARTER remercie le professeur Ljungqvist de son commentaire. Le département Éducation collaborera bien entendu avec la commission médicale du CIO. Il en est encore à collecter du matériel, et le Dr Garnier a aimablement fourni les éléments de base, mais dès que le matériel aura trouvé une structure, le département contactera le professeur Ljungqvist et le CIO.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du département Éducation.

– 8.3.1 Rapport du président du comité Éducation

M. BOUCHARD rappelle que la dernière réunion du comité a eu lieu le mois précédent. Tout en tablant sur l'action engagée, le comité cherche à renforcer une approche nouvelle et innovante en matière de stratégie d'éducation. Au cours de ces deux jours de réunion, les membres ont couvert un certain nombre de points du programme de recherche en sciences sociales, la procédure de révision du Code mondial antidopage, les initiatives de séminaires itinérants, les symposiums pour les FI, la collaboration avec le Conseil de l'Europe, les outils d'éducation de l'AMA, à la manière de surveiller et d'évaluer régulièrement l'action d'éducation réalisée.

Au départ, les membres du comité ont démontré clairement l'engagement de leur pays respectif dans la promotion de l'éducation comme outil essentiel pour un sport juste et sans dopage. Durant les débats, des recommandations ont été formulées. L'une d'entre elles demande que le contenu et le format des séminaires sur l'éducation demeurent souples afin qu'ils s'adaptent aux circonstances et aux cultures locales. Une recommandation a également porté sur l'extension de la bibliothèque numérique de l'AMA grâce à l'instauration de contacts réguliers avec les partenaires qui demandent des informations supplémentaires et du matériel à jour. Au cours de la discussion sur la recherche en sciences sociales, le comité a recommandé la mise en place d'une base qui centralise les données de résultats en sciences sociales relatifs à la lutte contre le dopage et comprenant les rapports des projets financés par l'AMA et d'autres pour être proposés

au plus grand nombre. Le comité a également considéré qu'une partie du matériel proposé par le département Éducation devrait être incluse dans certains des outils utilisés par le département Communication, dans le magazine Franc Jeu par exemple, avec un article régulier sur les initiatives d'éducation. Le programme de sensibilisation devrait être plus souvent utilisé dans les activités d'éducation. Le comité a également recommandé que l'AMA propose l'usage de son e-Forum au Groupe consultatif sur l'éducation du Conseil de l'Europe comme outil d'éducation, de communication et d'information antidopage. Le comité a aussi invité le département Éducation à coordonner l'examen et les commentaires des membres du comité à propos des dispositions sur l'éducation dans la prochaine version révisée du Code. Le département Éducation devra coordonner les points de vue des membres du comité. En ce qui concerne la surveillance et l'évaluation de l'action réalisée, le comité a recommandé que le département Éducation prévoie un processus de supervision et d'évaluation systématique des activités et des outils d'éducation. À court terme, ceci signifie obtenir une meilleure indication du matériel reçu et du matériel produit. À plus long terme, cela implique de superviser et d'évaluer les changements dans les attitudes et les comportements, ce qui est toujours plus difficile mais essentiel. Quelques-unes des recommandations ont donc porté sur d'éventuels sondages susceptibles d'être réalisés pour évaluer les changements d'attitudes et de comportements des personnes ayant reçu l'information du département Éducation. Pour finir, le comité a recommandé qu'afin de tirer le meilleur parti des ressources actuelles et de maximiser les bénéfices des activités et du développement récents, le département Éducation favorise une évaluation groupée de ces activités avant d'envisager de nouveaux projets. Plusieurs activités sont terminées et montrent quelques résultats. Néanmoins, le consensus a été de ne pas se lancer dans un trop grand nombre d'activités supplémentaires.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Éducation.

8.4 Gouvernements (y compris Convention de l'UNESCO)

MME JANSEN annonce qu'elle va rendre compte de la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport et fera une brève présentation. Le rapport complet sur la liaison avec les gouvernements figure dans le dossier des membres.

Elle commence par les principales étapes des six derniers mois, depuis novembre. Le 11 décembre 2006, trente États membres de l'UNESCO avaient ratifié la Convention, soit une ratification à une vitesse record pour l'UNESCO. Leurs noms sont à l'écran. Ensuite la Convention est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007, établissant un nouveau record de vitesse pour l'UNESCO. En tout, 52 États ont désormais ratifié la Convention, les plus récents étant le Portugal et la République tchèque. La première Conférence des parties de l'UNESCO a eu lieu du 5 au 7 février 2007. Elle a été ouverte par le directeur général de l'UNESCO et le vice-président de l'AMA, M. Lamour. M. Fetisov en a été élu vice-président, et l'AMA y assistait en tant qu'organisation conseil, comme requis par la Convention. M. Howman y a fait une présentation complète sur l'AMA et la nouvelle orientation prise.

Les principales conclusions de cette réunion comprennent l'adoption de la Liste des interdictions 2007. Le fonds créé pour l'élimination du dopage dans le sport a été discuté. Il a été décidé qu'il serait employé à des projets d'éducation destinés à la jeunesse et aux sports, à des conseils en politique et à des programmes de développement pour diffuser formation et mentorat. Il a été pris note à cette réunion que ce travail serait coordonné avec l'AMA, pour, notamment, éviter les doublons et assurer une progression coordonnée. À ce jour l'UNESCO a affecté 450 000 dollars américains à ce fonds.

Le cadre de surveillance de la Convention a également fait l'objet d'une discussion, et l'UNESCO a reçu pour instruction de préparer l'analyse coûts/bénéfices et d'informer les

États, qui se décideront à ce sujet à l'automne 2007. L'UNESCO devra se réunir d'abord avec l'AMA, puis avec le Conseil de l'Europe pour étudier les systèmes de supervision.

À ce sujet, les 4 et 5 avril de cette année, l'AMA a rencontré l'UNESCO, qui a étudié l'outil de surveillance WADA Logic et a souhaité en savoir plus sur les capacités, la pertinence et le coût de ce système. L'un des points clés de la discussion était que l'AMA souhaitait éviter la duplication des demandes d'informations déjà fournies par l'ONAD à l'AMA, par exemple. L'UNESCO, qui a rencontré le Conseil de l'Europe cette semaine pour étudier son système de surveillance, informera cet automne les États membres des options de systèmes.

Le tableau suivant indique la position actuelle de l'AMA. Le rapport du Conseil de fondation comprend un compte rendu complet par région et gouvernement et précise la progression. Ceci s'entend dans le contexte de la signature par 187 pays de la Déclaration de Copenhague, engagement moral et politique de ratifier la Convention auquel ils ont souscrit. Elle souligne que le Costa Rica, grâce à l'aide de M. Torres Villegas, est l'un des nouveaux signataires. En mai 2006, elle avait annoncé que 13 gouvernements avaient ratifié. Ils sont désormais 52, ce qui est un résultat remarquable. Le tableau général montre 106 gouvernements en cours de ratification et 34 aux progrès plus limités ou pour lesquels l'AMA n'a pas actuellement d'informations suffisantes. Selon un autre calcul, 82% ont ou sont sur le point de ratifier et 18% ont fait des progrès limités. L'objectif se concentre sur les 106. Les 34 autres sont en périodes d'élection, rencontrent des troubles civils ou politiques ou installent de nouvelles administrations. L'AMA reste vigilante et les intégrera, selon l'évolution de leur situation.

Le prochain tableau porte sur certaines des actions pour inciter à la ratification. Le premier arrêt concerne les bureaux régionaux. En Afrique, Asie/Océanie et dans les Amériques, les directeurs de ces bureaux sont en contact avec tous les gouvernements de leur région pour s'enquérir de leur progression réelle et de l'aide dont ils pourraient avoir besoin et pour diffuser des informations. Le bureau principal de l'AMA offre une coordination et des documents d'information et toute autre aide nécessaire. Les directeurs des bureaux régionaux assistent aux réunions régionales gouvernementales et sportives. Ils s'assurent que l'antidopage et la Convention, notamment, figurent sur les ordres du jour, tirant partie de toutes les occasions pour promouvoir la Convention.

L'AMA collabore directement avec les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation. En Europe, l'AMA bénéficie de l'aide de M. Mikkelsen et de son équipe qui ont récemment écrit à toutes les ambassades danoises en Europe appelant à la ratification et demandant des précisions à ce sujet. Des réunions de suivi sont prévues. En Océanie, les gouvernements australien et néo-zélandais collaborent pour contacter les ministres des Sports de la région. Le Dr Mitchell et le coordinateur de l'ORAD de la région ont tenu des réunions. Dans les Caraïbes, l'AMA collabore également avec le coordinateur de l'ORAD de la région. Les ORAD sont donc une voie utilisée. À l'heure actuelle, ces ORAD concernent 104 pays, et 120 sont escomptés avant la fin de l'année. Les ORAD ont pour politique d'œuvrer à la ratification. Pour promouvoir le message, l'AMA profite aussi des séminaires itinérants pour l'éducation.

Les directeurs des bureaux régionaux présenteront des informations détaillées sur leur région et leur action à ce sujet. Enfin, elle a reçu de nombreuses offres de soutien de la part des gouvernements pour des actions dans leur région respective. Elle apprécie ces offres et les acceptera, de même que toute autre aide que les membres du Conseil de fondation voudront bien lui proposer.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST tient à faire une observation sur le problème rencontré en Grèce et la possibilité de faire appel d'un cas. Il note que ce pays a ratifié la Convention de l'UNESCO. L'AMA a donc un excellent argument pour lui demander de modifier sa réglementation.

LE DR BERGNER souhaite transmettre au Conseil de fondation des informations sur l'Union européenne. L'Allemagne a préparé une étude sur la manière dont les systèmes juridiques des États membres de l'UE reflètent la question de la gestion des sportifs en

possession de substances dopantes. Le rapport n'est pas terminé, mais divers organismes ont exprimé leur intérêt. L'importance de cette question repose sur la manière dont les États et les organismes sportifs indépendants partagent la responsabilité dans la lutte contre le dopage. Cela a provoqué de vifs débats en Allemagne durant la période. Il signale aussi que le rapport d'Alessandro Donati, publié il y a quelques semaines par l'AMA, a quelque peu irrité son pays. Ce document sur le trafic des substances dopantes est important, mais il indique que l'Allemagne n'a pas de loi antidopage du fait de la puissante influence des organisations sportives. Il lui faut contredire cette affirmation. Une réglementation antidopage s'applique depuis des années dans le cadre de la réglementation pharmaceutique allemande. Il appelle à la prudence. La situation est compliquée et il serait préférable que la discussion ne soit pas anéantie par des opinions biaisées telles que celles exprimées dans ce rapport.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité de la liaison avec les gouvernements.

8.5 Standards et Harmonisation

– 8.5.1 Programme de développement antidopage

M. KOEHLER voudrait présenter brièvement le programme de développement. Le Code mondial antidopage requiert que chaque pays dispose d'une ONAD. Tous les CNO souscrivant au Code, tous les pays ont donc une ONAD puisque, par défaut, c'est le CNO qui en assume la responsabilité. Néanmoins, l'AMA sait que tel n'est pas le cas. C'est pourquoi le développement de programmes a été établi.

Dans la situation actuelle, 106 ONAD sont déclarées à l'AMA, dont 68 ont accepté le Code et 35 ont instauré des règles et les ont envoyées à l'Agence. Certains pays ont des ONAD inactives. Grâce au développement de programmes, l'AMA a pu aider d'autres pays et pour faire en sorte que tous les sportifs soient assujettis aux mêmes protocoles antidopage grâce à des organisations régionales antidopage (ORAD).

Il rappelle aux membres ce qu'est une ORAD et la manière dont l'AMA les implante dans chaque région. Il cite l'exemple de la Zone 6 en Afrique australe. Le processus commence par une réunion de gouvernements et CNO. L'AMA s'efforce d'inclure les administrateurs gouvernementaux de haut rang, ainsi que les présidents ou secrétaires généraux des CNO. Elle les fait réfléchir à la collaboration la plus susceptible de les aider à développer des programmes antidopage nationaux. À ce stade-là, une ORAD est établie et, pour réduire les coûts de fonctionnement au minimum, elle est gérée localement, les gouvernements et les CNO nomment conjointement un représentant par pays pour siéger au sein d'un conseil de l'ORAD où sont prises les décisions sur la manière de progresser dans chaque pays et chacune des régions. L'AMA collabore avec les administrateurs des ORAD pour établir un comité pour l'AUT, un comité de gestion des résultats et un mécanisme d'appel, et pour lancer des activités sur le terrain. Elle apporte aussi son aide en ce qui concerne les ACD et leur formation.

Il existe une ORAD en Amérique centrale et Colombie avec un bureau en Colombie. Les Caraïbes en ont une aussi et il souligne que ces ORAD ont commencé à se développer et peuvent désormais aider les autres. La Coupe du monde de cricket a eu lieu récemment aux Caraïbes. L'ORAD de cette région a été contactée pour réaliser les contrôles antidopage, ce qu'elle a fait avec succès sous la direction du Dr Lorde et de l'administrateur de l'ORAD. C'est une grande réussite pour cette ORAD, qui démontre le bon fonctionnement du système. Une ORAD est implantée aussi en Afrique de l'Est, avec un bureau au Kenya. Il y en a une autre en Afrique australe; le Mozambique en héberge le bureau. Il en existe une en Afrique de l'Ouest, et une dans les États du Golfe et au Yémen. La première session de formation d'ACD de celle d'Asie centrale aura lieu à la mi-juin en Iran. Il y en a une en Asie du Sud-Est. Celle d'Océanie, l'une des plus actives et la première à avoir été créée, connaît des progrès visibles.

Depuis la dernière réunion en novembre, l'AMA a collaboré en 2007 avec la Zone 4 d'Afrique centrale pour établir un bureau de l'ORAD au Cameroun. Comme tous les autres, ce bureau est pris en charge par le gouvernement du pays hôte. L'AMA oeuvrera dans l'Océan Indien en octobre 2007. La semaine prochaine, elle sera en Asie de Sud pour aider au développement dans cette région. En juillet, l'Agence sera en Asie de l'Ouest pour une réunion en Jordanie. La dernière ORAD à être établie sera celle d'Europe de l'Est. Le bureau sera installé au Belarus et sera pris en charge par le gouvernement et le CNO.

L'objectif est qu'en 2010, tous les pays soient engagés dans un type d'action antidopage et amènent chaque pays plus près du respect du Code. En novembre, les membres se sont exprimés sur l'Amérique du Sud. L'AMA a travaillé dans cette région, mais les ministres de ces pays ont décidé qu'ils préféraient établir des ONAD individuelles et n'avaient pas besoin de l'aide immédiate d'une ORAD.

Au cours de trois dernières années, l'AMA a développé 14 ORAD avec la participation de 120 pays dont l'action antidopage était minime et qui maintenant réalisent du travail. À Montréal, deux membres du personnel sont affectés à ce projet. La gestion de telles activités est rendue possible grâce à la participation, l'engagement et le travail quotidien des bureaux régionaux et aussi grâce à l'appui des partenaires. L'AMA a travaillé avec le CCES dans les Caraïbes, qu'elle retrouve à présent en Afrique. En Océanie et Asie du Sud-Est c'est avec l'ASADA et le gouvernement australien. Dans toute l'Afrique, c'est avec l'Agence sud-africaine pour un sport sans drogue. Dans les États du Golfe, c'est avec l'Agence néo-zélandaise pour un sport sans dopage, l'ONAD portugaise, UK Sport. En Asie du Sud-Est, c'est avec l'organisation japonaise antidopage et avec Antidopage Norvège, dont les représentants se sont joints à l'AMA en Iran pour la formation d'ACD. Le Conseil olympique d'Asie a collaboré avec l'Agence à tous ses projets en Asie et a été d'un grand soutien contre le dopage pour le développement de programmes antidopage. L'AMA collabore avec l'ACNOA en Afrique et avec les CNO d'Océanie qui ont apporté leur appui dans l'établissement de l'ORAD d'Océanie. Elle a travaillé dans toute l'Afrique avec l'IAAF, qui s'est engagée à soutenir le développement de programmes. Elle a également collaboré avec l'International Rugby Board, qui a pris part au projet pilote et continue d'être présent et d'utiliser l'ORAD pour des contrôles et des actions d'éducation. Depuis le début, le secrétariat du Commonwealth est un partenaire. Il finance en partie le personnel et les projets d'éducation aux Caraïbes, dans les zones 5 et 6 d'Afrique et l'ORAD d'Océanie.

Parfois, l'AMA doit rétablir l'équilibre avec le programme des ORAD. Elle rappelle qu'être aidé par l'AMA ne signifie pas être gérée par elle. Le but est d'imprimer une direction à distance. Ce ne sont pas des organisations de l'AMA, elles sont gérées au niveau local. L'Agence ne fait que faciliter. Comme mentionné dans son programme, elle en est désormais au point où les ORAD se développent si rapidement et avec un tel succès dans toutes les régions qu'elle doit maintenir l'équilibre au sein de ses partenaires en évitant de trop leur en demander. C'est une difficulté que l'AMA affronte tous les jours. Enfin, elle doit désormais pérenniser ces ORAD et les aider à trouver une assise qui leur permette d'être durablement viables. Il reste beaucoup à faire avec chacune d'entre elles mais ce travail se poursuit. Grâce à cet équilibre, elle ne perdra aucun des blocs, les ORAD se maintiendront et un développement sera perceptible dans chacun des pays.

Le projet d'OADFI a été introduit il y a quelque temps, après avoir constaté que l'activité antidopage des plus petites FI était limitée. L'Agence a rencontré les organisations faitières en août 2005 et a établi un cadre de travail avec sept FI, élaborant un mandat, des budgets et des plans stratégiques pour progresser et s'efforcer d'aider. En décembre 2006, l'AGFIS et l'ASOIF ont annoncé qu'elles ne souhaitaient pas poursuivre cette entreprise. Le directeur général a rencontré l'AGFIS pour examiner le concept et, la veille, cette organisation a invité l'AMA à se réunir avec elle, l'ASOIF et l'AWOIF pour envisager son aide et la développer un tel concept pour soutenir les FI plus petites.

LE PROFESSEUR DE ROSE déclare que certains pays travaillent sans ONAD. Le Brésil a une loi contre le dopage depuis 1973 et effectue plus de 5 000 contrôles pour le seul football. Au cours des seize dernières années, son pays a réalisé des contrôles hors compétition et lors des principales compétitions. Le Brésil attendait la décision du CONSUDE pour créer son ONAD. Maintenant qu'il a été décidé de ne pas créer d'ORAD en Amérique du Sud, le Brésil établira sûrement son ONAD après les Jeux panaméricains.

SIR CRAIG REEDIE estime qu'il s'agit d'un programme au succès spectaculaire et les membres peuvent en être fiers. Il remercie M. Koehler de son aide dans la création de l'ORAD en Europe de l'Est. Beaucoup peut être fait en accordant de l'aide à un enthousiaste et, dans cette partie du monde, l'enthousiaste, c'est le secrétaire général du CNO de Belarus. Il a mis, presque seul, la machine en branle et, avec l'aide de M. Koehler et de l'AMA une vraie ORAD est établie. Le prochain défi du secrétaire général est d'obtenir un laboratoire accrédité. Ce qui peut être fait en visant loin est étonnant.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur le développement de programmes antidopage.

- 8.5.2 Contrôles hors compétition

M. ANDERSEN rend compte brièvement de la situation du programme de contrôles hors compétition. Il informe les membres des Standards internationaux de contrôle (SIC) qui sont soumis à consultation. Les membres du Conseil de fondation le savent sans doute, un chapitre spécifique ou un article sur les informations sur la localisation et les contrôles manqués figure désormais dans les SIC. Ceci a pour origine certains commentaires des partenaires lors de la procédure de révision du Code, qui estimaient qu'il était nécessaire d'harmoniser et de standardiser les informations sur la localisation et les contrôles manqués. C'est donc indiqué dans les SIC en cours d'examen. Deux autres séries de consultation sont prévues, avant leur présentation au Comité exécutif en septembre puis au Comité exécutif en novembre.

Quant au rapport d'état des contrôles hors compétition en 2006, les membres constateront que l'AMA est parvenue aux 3 000 contrôles prévus. Ils ont été réalisés après avoir recherché quand, où et qui contrôler. La collaboration est plutôt bonne avec les FI en ce qui concerne les tendances, qui contrôler et les informations scientifiques de diverses sources. Les ONAD et une société internationale privée de Stockholm, Suède, réalisent le prélèvement des échantillons. L'AMA compte avec elle tous les sports olympiques et elle a des contrats avec toutes ces FI, ainsi qu'avec sept des 29 ou 30 FI reconnues. Elle a réalisé des contrôles sur des sportifs de 108 nationalités dans 72 pays. Comme les membres le savent, elle se concentre sur les régions où le nombre de contrôles est limité, afin d'éviter les duplications de contrôles. Les sportifs sont ciblés, et les contrôles aléatoires sont rarement utilisés. Les contrôles sont donc imprévisibles.

Les membres pourront constater que certains chiffres du tableau indiquent où en est l'AMA pour les résultats d'analyse anormaux (RAA). Sur ces résultats, 13 sont à l'origine de violations de règle antidopage (VRAD), 10 cas attendent une décision et plusieurs autres requièrent un suivi, ce qui implique bien sûr une collaboration étroite avec les FI. Enfin, 12 cas ont été classés sans sanction. On peut également voir le nombre de cas de T/E élevés, qui est assez important, ce que les membres auront pu constater avec les statistiques rendues publiques au début de la semaine.

Cette année, l'AMA suit la même ligne que l'an dernier. Elle prévoit environ 3 000 contrôles. La coopération avec les FI est bonne et elle s'efforce de contrôler les sportifs inscrits aux principales compétitions. Ceci signifie qu'à l'approche de ces grandes manifestations sportives, on s'attend à ce que des sportifs se dopent, et l'Agence tente de trouver la bonne période pour réaliser des contrôles avant ces compétitions. La collaboration avec le CIO et son directeur médical, le Dr Schamasch, est excellente, et le mode de collaboration à l'approche des Jeux de 2008 de Pékin a été étudié.

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent faire des commentaires ou poser des questions.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le programme des contrôles hors compétition.

8.6 Bureaux régionaux

– 8.6.1 Le Cap

M. SWIGELAAR indique que si les membres observent l'Afrique et sa position au 30 avril 2007 en termes financiers, ils constateront qu'entre 2002 et 2007, l'augmentation des contributions de ces pays est significative. Cela provient du fait, selon lui, qu'ils se sont progressivement rendu compte de l'importance de la lutte contre le dopage. Il faut noter également, tandis que ces contributions sont versées plus efficacement, que les pays commencent à envisager les années suivantes et le financement va continuer d'arriver. L'Afrique se montre donc réceptive.

Dix pays du continent ont déjà ratifié la Convention de l'UNESCO. Le bureau régional poursuit la mobilisation. Il avise, informe et incite les pays à conclure le processus. Il continuera à faire le nécessaire en ce sens. De janvier à mai, 22 élections ont eu lieu dans 19 pays, ce qui ne peut manquer d'avoir un impact sur la position de ces pays et leur capacité à parvenir à la ratification, mais l'Afrique est engagée dans ce processus.

Pour les activités, Mme Carter a mentionné les séminaires sur l'éducation et la formation organisés dans l'Océan Indien. Trois séminaires se sont déroulés, donnant une bonne idée de ce qu'il y a lieu d'être fait alors que l'AMA progresse. Cinq autres sont prévus pour le restant de l'année 2007 et il en rendra compte l'année prochaine.

En terme d'ORAD, quatre sont déjà en place et une autre est envisagée avant la fin 2007. L'Afrique se mobilise.

La communication est essentielle dans la région. Outre les présentations aux diverses réunions, la lettre d'information reste une source significative d'informations pour les partenaires. C'est aussi une possibilité pour eux de faire connaître leurs activités à leurs pairs ou à d'autres pays et confédérations de la région. Une circulaire trimestrielle s'assure qu'ils reçoivent les dernières informations et les plus pertinentes sur la situation en cours. Pour les résultats de la région, la poursuite de cette interaction est primordiale.

Trois ONAD, un laboratoire et une FI ont pris part à une séance de formation à ADAMS cette année. Le bureau régional s'efforcera de trouver d'autres occasions pour les partenaires prêts à appliquer ADAMS, dont la promotion est permanente.

L'Afrique se réunira à Alger en 2007 pour les Jeux africains. L'AMA y sera présente avec son programme de sensibilisation, pour sa deuxième participation en Afrique après le Nigeria en 2003. Le programme des Observateurs indépendants y fera sa première apparition sur le continent, de même que le programme de sensibilisation des médias. Le bureau exécutif s'y rendra également. Le continent se réjouit de cette situation, et le bureau régional en particulier prépare la tenue de ces programmes au plus grand rendez-vous du sport africain. En conclusion, l'Afrique consolide et progresse.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional du Cap.

– 8.6.2 Lausanne

M. MOSER précise qu'il s'arrêtera sur trois aspects : les contributions de la région européenne, l'état des ratifications de la Convention de l'UNESCO et les activités à court terme. Les membres constateront à l'écran le niveau de contributions à la fin avril pour

les années précédentes. Les barres rouges représentent l'Europe et la barre bleue représente l'AMA dans son ensemble. Le niveau des contributions de l'Europe est resté stable. Le pourcentage des contributions européennes par rapport au pourcentage total des contributions à l'AMA, est demeuré constant. En regardant celui des contributions par rapport au montant total facturé, l'Europe a atteint 90% environ.

Pour ce qui de la ratification de la Convention de l'UNESCO, 45% des ratifications reçues jusqu'à présent viennent d'Europe.

Quant aux principales activités, le bureau continuera de tenir des séances de formation à ADAMS. Plusieurs ont eu lieu, et de nouvelles seront programmées dans les prochains mois. Le bureau continuera à communiquer avec la région et à participer à un certain nombre de réunions, parmi lesquelles celle des directeurs généraux des sports à Bonn (Allemagne) organisée par la Commission européenne et les réunions du groupe de surveillance du Conseil de l'Europe.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Lausanne.

- **8.6.3 Montevideo**

M. TORRES VILLEGAS déclare que grâce à l'action consistante de l'AMA dans la région durant les dernières années, le nombre de pays soutenant la lutte contre le dopage dans le sport a notablement augmenté. Cette année, 24 pays ont versé leur contribution, sans compter les sept qui l'ont fait dans les dernières années. Trois autres ont annoncé qu'ils commenceront à payer après ratification de la Convention de l'UNESCO. À la récente réunion du CADE à Porto Rico, le Mexique a proposé une nouvelle formule de contributions aux autres gouvernements du continent. Chaque pays est en train de l'évaluer, et une solution devrait être trouvée en juillet à Rio de Janeiro aux Jeux panaméricains.

Concernant les ratifications de la Convention de l'UNESCO, peu de pays avaient atteint ce but lors de la réunion précédente en novembre. À présent, ils sont neuf, plus deux autres par extension, et ce malgré plusieurs changements gouvernementaux dans la région, principalement au cours de l'année écoulée, avec plus de douze élections présidentielles. La région s'engage de plus en plus dans le processus global, afin de mieux aligner les politiques nationales sur les dispositions internationales, en quête de cette harmonisation proposée par l'AMA dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Quant aux activités réalisées dans la région, il est important de mentionner la participation de l'AMA aux Jeux panaméricains de 2007 au Brésil. Trois des programmes de l'Agence s'y retrouveront : ADAMS, le programme des Observateurs indépendants et la sensibilisation des sportifs. De la prévention à la gestion, l'AMA continuera d'apporter son appui à cette manifestation très importante pour le continent.

Concernant la communication, le bureau publie une lettre d'information trimestrielle destinée à tous les partenaires, autorités publiques et sportives de la région. Le bureau prend part à toutes les réunions gouvernementales et sportives et continue de diffuser le matériel pertinent en espagnol afin de transmettre aux partenaires les informations produites par le siège de l'AMA.

Il y a eu cette année trois séances de formation à ADAMS destinées à sept ONAD, et récemment une séance de formation a été réservée aux dirigeants des CNO en prélude aux Jeux panaméricains, où le système sera utilisé. D'autres séances sont prévues cette année et notamment la semaine prochaine en Equateur.

En terme d'éducation et de développement, en coordination avec le département Éducation, il prévoit de tenir trois cycles de séminaires dans les trois secteurs de l'Amérique latine, soit sept pays. Ceci montre que de plus en plus de pays sont intéressés à aligner leurs politiques nationales et à partager les ressources pour une meilleure

rentabilité de la lutte globale. Récemment, il a identifié deux occasions parfaitement adaptées où le modèle de sensibilisation pourrait être implanté : les Jeux scolaires d'Amérique centrale et des Caraïbes, qui auront lieu au Guatemala et à Porto Rico dans le courant de cette année. Il a lancé des discussions avec les autorités compétentes pour implanter au mieux ces programmes très efficaces, qui s'adressent en premier lieu aux jeunes sportifs.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Montevideo.

– 8.6.4 Tokyo

M. HAYASHI précise que le bureau régional de Tokyo continue de favoriser une relation positive avec les partenaires. En 2006, le taux de financement de la région d'Asie a atteint 94,3%. Les pays contributeurs augmentent, mais il en faudra davantage en 2007. Le versement en 2007 avait atteint 82,5% à la fin avril. Un nouveau consensus sur les parts de financement pour 2008 et au-delà devrait pouvoir être trouvé à la prochaine réunion intergouvernementale à Kuala Lumpur. L'une des principales tâches de ce bureau est d'encourager tous les pays d'Asie à contribuer au budget de l'AMA.

La Convention de l'UNESCO a été ratifiée par neuf pays de la région. La prochaine réunion à Kuala Lumpur devrait aussi déboucher sur une décision qui incitera tous les pays membres de l'UNESCO de la région à la ratifier avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid en novembre.

Quant aux activités, l'AMA a collaboré avec le Conseil olympique d'Asie et le comité d'organisation des Jeux asiatiques d'hiver en Chine en février dernier. Des séances de formation à ADAMS sont prévues au Qatar cette année.

Le bureau a coordonné diverses activités d'éducation dans toute la région. En relation avec la communication, le bureau publie annuellement trois lettres d'information. La quatrième réunion régionale intergouvernementale aura lieu à Kuala Lumpur ce mois-ci, suivie d'un séminaire scientifique. Le bureau continue d'apporter son soutien et des informations antidopage aux principales manifestations régionales telles que les Jeux asiatiques d'hiver, les Jeux asiatiques en salle et le Jeux d'Asie du Sud-Est. Comme M. Koehler en a rendu compte, quatre ORAD fonctionnent dans la région. Certaines ont commencé la formation des ACD et des programmes d'éducation. Il y en aura six en Asie/Pacifique à la fin de cette année.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo.

8.7 Fédérations internationales

M. MOSER souhaite présenter un bref compte rendu des activités avec les FI. L'AMA a pris part à diverses réunions avec les FI, et apporté son aide selon les besoins. À la suite de l'évaluation du respect du Code réalisée l'an dernier et du symposium des FI tenu en mars 2007 à Lausanne, l'AMA a constaté que de plus en plus de FI l'appellent pour être aidées à revoir l'état actuel de leurs programmes antidopage concernant leur conformité avec le Code. Elles ont besoin d'aide pour instaurer le plan d'action approprié qui leur permettra de respecter le Code. L'AMA s'y prête volontiers, en coopération avec le département Standards et Harmonisation à Montréal, responsable du respect du Code. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les partenaires du Mouvement olympique et il s'est rendu à SportAccord à Pékin en avril dernier. Cette rencontre a été très utile à l'AMA, car elle a pu rencontrer les FI les plus souvent difficiles à atteindre. Il a également pris part à la consultation des partenaires avec l'équipe de projet du Code.

La mise en place d'ADAMS est l'un des autres secteurs où le département joue un rôle actif, avec une série de réunions, soit avec des FI individuellement, soit lors de réunions de suivi post-formation ou sur des cibles de formation spécifiques pour répondre aux attentes individuelles des partenaires. Amener les FI formées à se servir d'ADAMS régulièrement demeure la principale difficulté.

Le symposium des FI organisé à la fin mars a remporté un grand succès de participation avec 80 représentants de plus de 50 FI. L'un des mérites de cette rencontre annuelle destinée aux FI est qu'elle permet à l'AMA d'accepter plus d'un participant par FI, et certaines en inscrivent trois ou quatre, ce qui est très positif.

Le besoin de collaboration pour l'harmonisation des programmes entre les ONAD et les FI a été exprimé à plusieurs occasions. La nécessité d'outils pour faciliter collaboration et harmonisation se fait sentir. Ils existent sous la forme d'ADAMS et du e-Forum. Tous les participants au symposium ont été incités à s'en servir. La procédure de révision du Code a été présentée aux participants. Une séance a été consacrée aux questions de gestion des résultats et au rôle des FI dans la protection du Code. Lorsque des décisions sont rendues et qu'elles ne respectent pas le Code, il appartient aux FI d'exercer leur droit d'appel. Certaines des procédures de contrôle ont été clarifiées, et les synergies entre les FI et les ORAD ont également fait l'objet d'une réflexion, et l'AMA a reçu plusieurs réponses encourageantes à ce sujet. L'éducation et ADAMS ont fait l'objet d'une grande partie du symposium. L'approche collective de l'OADFI ne se matérialisant pas dans l'immédiat, l'AMA a étudié les moyens d'aider les FI différemment et de manière plus bilatérale.

Le symposium 2008 sera de nouveau réservé aux FI et aux ONAD. Le format envisagé est le suivant : l'AMA organisera une réunion avec les FI et demandera à l'ANADO de tenir une réunion avec ses mandants, les ONAD, le premier jour. Le lendemain, l'AMA organisera une réunion conjointe avec les FI et les ONAD. Les dates retenues sont les 1^{er} et 2 avril 2008. Le site choisi est le Musée Olympique à Lausanne, et un groupe de travail sera de nouveau établi pour consulter les partenaires afin de définir un contenu à même de satisfaire leurs attentes.

Pour les plans et priorités immédiats, l'action de mise en place d'ADAMS doit continuer et s'intensifier. Un terrain important reste à couvrir. Le développement de programmes antidopage se poursuivra également de manière bilatérale avec les FI. Il assistera à la réunion des secrétaires généraux et des chefs de mission des CNO européens à Riga, Lettonie, à la fin du mois, et une nouvelle tournée de consultation des partenaires dans le cadre de la révision du Code se déroulera le mois prochain.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité en liaison avec les Fédérations internationales.

8.8 ADAMS – Système d'administration et de gestion antidopage

M. BIRDI annonce que 37 utilisateurs d'ADAMS ont été formés et 25 se sont engagés à l'utiliser. En tout, 49 ONAD ont été formées et 22 ont mis en place le système ou s'y sont engagées. Sur 33 laboratoires, 20 utilisent ADAMS pour leurs RAA. Les Jeux asiatiques ont été un succès, à tel point que l'OCA a décidé de l'utiliser tout seul aux Jeux asiatiques d'hiver en Chine. La planification pour les Jeux panaméricains a été réalisée grâce au professeur de Rose et a beaucoup bénéficié de son aide. Après l'ajout de l'arabe et du russe en novembre, le système est désormais disponible en sept langues. Comme M. Niggli l'a souligné, certaines questions demeurent concernant la protection des données encore en discussion. La conclusion devrait intervenir cet été.

Les stratégies se poursuivent telles qu'annoncées l'an dernier. Jusqu'à présent, seuls deux membres du personnel contribuent à ADAMS, et presque exclusivement sur le terrain de l'amélioration. L'aide supplémentaire demandée accélérerait définitivement le

processus. L'AMA va continuer à former, encore et encore, les utilisateurs potentiels. Elle s'efforcera d'obtenir l'aide des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation sous toutes les formes possibles, qu'il s'agisse de la promotion ou de la défense du rôle d'ADAMS, et fera appel à son groupe d'utilisateurs (qui comprend UK Sport et JADA) pour sa promotion.

En ce qui concerne les difficultés qui se posent, la formation en est une d'importance. En effet, le programme sur le mode « formation du formateur » n'a pas eu le succès escompté. Il avait pour but d'instruire les FI qui, à leur tour, devaient transmettre leurs connaissances à leurs FN et sportifs. Finalement, cela n'a pas été si simple.

Il n'est pas prévu d'ajouter d'autres langues aux sept dans lesquelles ADAMS fonctionne. Le chinois sera probablement nécessaire, mais sept, cela représente un nombre suffisant pour pouvoir travailler. La question de la tutelle se pose toujours. Il y travaille pour que l'enregistrement des sportifs ne puisse s'opérer que depuis un seul endroit. L'amélioration aussi est un grand défi : le système doit être utilisé par tous et, si une organisation requiert un module supplémentaire, l'AMA doit s'assurer que les autres peuvent l'utiliser également. Concernant les principales nouveautés d'ADAMS, deux autres sont prévues cette année, la première dans deux semaines et la suivante plus tard dans l'année. Il se consacrera ensuite à la formation permanente et à la promotion d'ADAMS.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur ADAMS.

8.9 Observateurs indépendants

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que ce rapport est bref. Le programme des Observateurs indépendants a été réajusté afin que le nombre de membres des équipes qui se rendent sur les compétitions soit moins élevé. Il s'agit à présent de collaborer avec les organisateurs de grandes manifestations sportives pour les aider avec un programme davantage conçu comme un audit.

Le programme a eu beaucoup de succès aux Jeux asiatiques, où l'équipe, qui se composait de cinq membres, a remis un rapport qui figure sur le site Internet.

Sur ce modèle, l'AMA enverra des équipes semblables aux Jeux africains et aux Jeux panaméricains. Les équipes seront plus réduites et moins onéreuses mais aussi plus performantes, car elles apporteront une aide considérable aux organisateurs. Elles ne seront pas là simplement pour observer et rendre compte, mais observeront quotidiennement et rendront compte des inexactitudes et des inaptitudes du programme afin qu'il puisse y être remédié. Il aime à penser que cela fait partie du programme de supervision et d'évaluation, et qu'un modèle semblable pourrait être conçu pour les manifestations plus importantes encore de 2008.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le programme des Observateurs indépendants.

9. Questions diverses et prochaines réunions

LE PRÉSIDENT annonce que M. Lamour sort juste des élections françaises. Il espérait assister à la réunion du Conseil de fondation de ce jour, mais son avion a été retardé de trois ou quatre heures ce qui l'empêche d'être présent. L'AMA s'est arrangée pour appeler M. Lamour car celui-ci souhaite s'adresser au Conseil de fondation sur un point particulier. Il comprend que M. Lamour est en ligne. Si tel est le cas, il lui passe la parole.

M. LAMOUR remercie le Président de son introduction et de lui donner la parole dans des conditions un peu particulières. En effet, il n'a pas besoin de rappeler aux membres l'actualité politique particulièrement chargée que connaît actuellement la France. Il avait donc décidé d'assister à la réunion du Conseil de fondation, mais des problèmes de contrôle aériens sur l'Angleterre ont retardé le vol d'Air Canada, l'empêchant d'arriver avant la fin de la réunion.

Il souhaitait, toutefois, s'adresser aux membres depuis Paris pour faire un point sur les informations publiées dans un support danois, puis relayées dans un certain nombre d'autres journaux de par le monde. Ces informations sont erronées et malhonnêtes. Il poursuivra en justice systématiquement ces journaux et les auteurs de ces articles et tous ceux qui relaient ces contre-vérités.

Il tient à apporter quelques précisions sur les allégations, tant sur le fond que sur la forme. Tout d'abord sur le fond : dès l'origine, la vérité sur ces dossiers a été du domaine public. Chaque fois qu'il a été interrogé sur ces faits à l'époque et depuis lors, il a répondu en toute transparence sur la base des éléments suivants : en 1987, à la suite de l'annonce de la découverte, dans un prélèvement le concernant, de caféine au-delà des limites autorisées à l'époque, une contre-expertise l'a totalement innocenté et a infirmé les résultats de la première analyse effectuée par le laboratoire de Macolin en Suisse. Il doit être noté que ce laboratoire, à la suite de nombreuses erreurs similaires au détriment d'autres athlètes, s'est vu retirer quelques semaines plus tard son agrément par le CIO. Les membres de la commission médicale du CIO de l'époque, ou ceux qui en étaient proches pourront vous confirmer cette information. Il ajoute que les résultats de la contre-expertise avaient mis en lumière les conditions inacceptables dans lesquelles s'étaient effectuées les analyses, conditions indignes d'un laboratoire accrédité par le CIO.

Quant à la pseudo-affaire de 1989, elle ne s'appuie sur aucune réalité, la substance à laquelle il est fait référence ne figurant ni à cette date ni depuis, sur la liste des produits interdits par le CIO et désormais par l'AMA. Un journal français a été condamné à cette époque pour avoir diffusé cette fausse information.

Il rappelle qu'il n'a jamais été question de dopage ou de soupçon de dopage. Dans ces dossiers, il était la victime de regrettables erreurs, et c'est bien à la lumière de ces événements que, dans le cadre de son engagement dans la lutte antidopage à travers ses fonctions successives, il a toujours veillé à ce que les standards des laboratoires accrédités soient les plus élevés possibles et que la liste des produits interdits soit connue de tous.

Pour en venir à la forme dont ces fausses informations sont diffusées, il note que le calendrier de ces pseudo-révélation n'est pas anodin. Il est pour le moins étrange de voir réapparaître, sous une présentation erronée, de faits qui remontent à près de vingt ans, à quelques jours des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation et surtout en cette année décisive pour la gouvernance de l'Agence.

En effet, le soi-disant expert à l'origine de ces informations a attendu près de sept mois après son élection à la vice-présidence de l'AMA pour en assurer la diffusion. Était-il un ermite au fond d'une caverne pour ne pas entendre ou ne pas lire l'une des nombreuses dépêches circulant dans la presse européenne et internationale sur cette élection ? Pourquoi choisir ce moment précis ? Peut-être parce qu'il est vital pour certains de tenter en cette période d'affaiblir les pays qui luttent efficacement et depuis longtemps contre le dopage, mais aussi de ternir l'image de l'AMA qui, depuis sa création, gêne les tricheurs et ceux qui les conseillent ou les entourent.

Les membres du Conseil de fondation pensent-ils réellement que la presse d'un pays démocratique comme la France qui était parfaitement informée de ces faits n'aurait pas soulevé, lors de sa nomination comme ministre en 2002, ces interrogations si elles avaient le moindre fondement ? Si elle ne l'a pas fait, c'est bien que ces informations n'entraînaient aucune suspicion ni remise en cause de son engagement dans la lutte antidopage. Les membres de gouvernements représentés au sein du Conseil de fondation

ne pensent-ils pas que ses adversaires politiques en France auraient utilisé ces arguments pour affaiblir sa position au sein du gouvernement auquel il appartient ? C'est pourquoi, en réponse aux légitimes questions posées par ses collègues néo-zélandais et des États-Unis à la réunion du Comité exécutif, il déclare qu'il n'y avait pas matière à parler de ces affaires puisqu'il n'y a pas d'affaire.

Il estimait nécessaire d'aborder ces événements avec les membres du Conseil de fondation, non pour se défendre contre des allégations infondées, mais car il est convaincu qu'ils comprennent les raisons profondes de la publication de ces informations. Il est évident qu'il s'agit d'une grossière tentative de déstabilisation qui vise, bien au-delà de sa personne, l'ensemble des acteurs de la lutte contre le dopage, au moment où celle-ci connaît des avancées considérables. Ceux qui feignent de s'interroger, et par là même contribuent à alimenter la polémique, sont en réalité les plus farouches adversaires de la lutte contre le dopage qu'ils prétendent servir.

Il ne se laissera pas intimider par les tenants de la légalisation du dopage qui sont aujourd'hui à l'œuvre, on le voit dans certaines procédures en cours, et il poursuivra sans relâche le combat mené par l'AMA contre ce fléau.

Il se fera un plaisir de répondre plus précisément sous la forme qui conviendra à ceux des membres qui le solliciteront, aujourd'hui ou dans les semaines à venir. Il les remercie à nouveau de leur confiance et de leur amitié.

LE PRÉSIDENT remercie M. Lamour et est persuadé que ses collègues le soutiennent et lui expriment leurs regrets devant cette situation.

LE PRÉSIDENT rappelle que la réunion du Comité exécutif de septembre se déroulera probablement sur deux jours. Quant aux réunions de novembre à Madrid, une réunion du Comité exécutif est prévue l'après-midi du 14 novembre (avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid) et le Conseil de fondation se réunira dans l'après-midi du 17 novembre après la Conférence. Il demande aux membres de prendre leurs dispositions, car l'espace sera limité.

En ce qui concerne ADAMS, il demande aux membres de s'en saisir. C'est mieux, plus facile et meilleur marché qu'ils ne le pensent. L'AMA va demander que pour respecter le Code à l'avenir, les partenaires utilisent ADAMS, à moins d'impossibilités techniques.

Il remercie M. Odriozola de la réplique du prix que le gouvernement espagnol a décerné à l'AMA pour sa contribution à la lutte contre le dopage dans le sport en 2005. Cette récompense sera placée dans la vitrine des trophées de l'AMA. C'est le premier et le seul que l'AMA a reçu jusqu'à présent. Il prendra donc place au centre de la vitrine ! Il remercie le directeur général et les membres du personnel de leurs préparations de première classe pour la réunion, comme à l'accoutumée. La qualité de ces préparatifs permet à l'AMA d'effectuer une somme de travail conséquente, et les comptes rendus facilitent l'assimilation du matériel et son traitement efficace. Il remercie les membres d'avoir étudié les documents, ce qui évite d'avoir à se renseigner les uns les autres et de perdre du temps durant la réunion. Il remercie également de son travail le personnel de l'AMA où qu'il soit dans le monde. Cette équipe de premier ordre réalise une tâche excellente dans des conditions rien moins qu'idéales. Son action permet aux membres d'avoir de l'allure. Enfin, il remercie les interprètes de leur travail.

Comité exécutif, 22-23 septembre 2007 à Montréal, Canada; Comité exécutif, 14 novembre 2007 à Madrid, Espagne; Conférence mondiale 2007, 15, 16 et 17 novembre 2007, à Madrid, Espagne; Conseil de fondation, 17 novembre 2007, à Madrid, Espagne; Comité exécutif : 10 mai 2008; Conseil de fondation, 11 mai 2008; Comité exécutif, 20 septembre 2008;

Comité exécutif, 22 novembre 2008; Conseil
de fondation, 23 novembre 2008.

La séance est levée à 15h35.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, CR
PRÉSIDENT DE L'AMA